

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 497^e séance (séance intensive) tenue le 21 avril 2008, à 9 heures 30,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, M. Manuel Crespo, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, Mme Marie Lacroix, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, Mme Joane Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Laval Rioux; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. Robert Martin, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Nicolas Veilleux; des représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Stéphane Meloche, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; un représentant des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beauregard, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, Mme Francine Girard, M. Jean L. Rouleau; un directeur des écoles affiliées : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Alan K. Goff, M. Denis Gougeon, Mme Hélène Lebel, M. Pierre Létourneau, M. Serge Montplaisir, M. René Parenteau, M. Raymond Perrin, M. Pierre Trudel; des représentants du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Matthew Nowakowski, M. Jacques Pelletier, Mme Louise-Hélène Richard.

EXCUSÉS : un doyen : M. Jean Duhaime; un directeur des écoles affiliées : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : Mme Sophie Cuvelliez, Mme Fabie Duhamel, Mme Louise Poirier, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; des représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Monique Landry, Mme Dominique Serrano.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Avis de décès

Joëlle Lescop

Le recteur invite Mme Christine Colin, vice-doyenne à la Faculté de médecine, à présenter un hommage à la mémoire de Mme Joëlle Lescop, décédée le 18 avril dernier.

La Dre Joëlle Lescop est décédée d'un cancer mercredi dernier à l'âge de 62 ans. Diplômée de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et de la University of North Carolina, Dre Lescop fut une clinicienne, une professeure, une chercheuse, une administratrice et une politicienne respectée.

Joëlle Lescop a commencé sa carrière à la Faculté de médecine de l'Université en 1973 comme professeure adjointe de clinique au sein du Département de pédiatrie et comme clinicienne à l'Hôpital Sainte-Justine. Elle obtient par la suite le poste de professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive en 1976 et sera nommée professeure titulaire en 1989. La Dre Lescop s'est illustrée à la Faculté pour la qualité de son enseignement, son dévouement auprès des étudiants et particulièrement pour sa contribution au développement de la Faculté et à son rayonnement national. En effet, outre ses activités de professeure, elle s'est impliquée avec dynamisme dans les fonctions administratives qui lui avaient été confiées. D'abord adjointe au doyen responsable de la section de médecine familiale du Département de médecine sociale et préventive de 1984 à 1986, elle joue ensuite un rôle clé dans la création d'un Département de médecine familiale à part entière. Elle sera un pilier de la création de ce département ainsi que du développement du programme de deux ans en médecine familiale. Ainsi, elle occupera la première le poste de direction de ce nouveau département et cela, de 1986 à 1989. C'est dans le courant de l'année 1989 qu'elle accepte un poste au sein de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Dre Lescop quitte définitivement la Faculté en 1992 afin de poursuivre la brillante carrière qu'on lui connaît.

C'est avec une profonde tristesse que ses collègues de la Faculté de médecine ont appris la nouvelle de son décès.

Source : Faculté de médecine

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Mme Joëlle Lescop, qui a été professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université.

AU-497-1 Ordre du jour
A-21/497^o/687

AU-497-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/497^o/687. M. Lamarche rappelle que la présente séance est une séance intensive, qui se terminera lorsque tous les points de l'ordre du jour auront été traités. Un repas sera servi à l'heure du midi. Relativement aux points statutaires, M. Lamarche précise que, étant donné la tenue de séances à des dates rapprochées, le Comité a pris note que les procès-verbaux des séances du 31 mars et du 7 avril derniers ne seront pas transmis dans le délai requis pour les documents faisant l'objet d'une décision de l'Assemblée. Selon le cas, les affaires en découlant seront traitées. Relativement aux *Affaires soumises pour étude*, M. Lamarche signale que le Comité a convenu de l'inscription d'un point portant sur la répartition géographique et la distribution interuniversitaire de l'offre de formation dans la région métropolitaine, dont l'inscription à l'ordre du jour de la séance a été proposée par le vice-*provost* et vice-recteur—Planification et appuyée par le recteur. Ce point porte notamment sur l'offre de formation universitaire dans la grande région de Montréal, sur sa répartition géographique ainsi que sur sa distribution aux divers cycles entre les différents établissements du réseau universitaire québécois. Ce sujet a fait l'objet d'une présentation au Comité de la planification lors de sa 211^e séance tenue le 12 février dernier. Le Comité de l'ordre du jour a reçu favorablement la demande d'inscription, et l'a inscrite à des fins d'information. Toutefois, considérant que la durée des cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour —comprenant le point *Période d'information*— ne doit pas dépasser 40 minutes, le Comité a estimé plus adéquat d'inscrire ce sujet en *Affaires soumises pour études*, de manière à ne pas limiter la durée de sa présentation. Finalement, il est précisé qu'après discussion, le Comité n'a pas estimé utile de tenir une séance extraordinaire de l'Assemblée le 12 mai prochain.

M. Louis Dumont propose de retirer le point 13 de l'ordre du jour et d'en reporter la présentation à la prochaine séance. Il explique sa proposition par le fait que le document

afférent à ce point n'a pas été transmis préalablement, conformément aux règles relatives au délai d'envoi des documents.

La proposition présentée par M. Dumont est appuyée.

Le président des délibérations rappelle que le Règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit que les documents d'information sont transmis au plus tard dans les deux jours qui précèdent la séance, et que dans le cas où ce délai n'est pas respecté, le point concerné peut être retiré de l'ordre du jour si une proportion du tiers des membres en fait la demande.

Mme Claire Durand mentionne que dans la mesure où ce point a été inscrit pour information, il lui paraîtrait approprié de recevoir cette information à la séance d'aujourd'hui.

Le vote est demandé en regard de la proposition de reporter l'étude du point 13 à la prochaine séance; la proposition de report est adoptée à la majorité.

Considérant cette décision de l'Assemblée, le point 13 est retiré de l'ordre du jour.

M. Laurence McFalls demande d'inscrire au procès-verbal son objection formelle sur le fait que le procès-verbal de la séance du 31 mars dernier ne soit pas disponible, puisque la séance d'aujourd'hui était prévue au calendrier.

La secrétaire générale prend note de l'objection présentée.

M. Louis Dumont s'informe des raisons pour lesquelles le procès-verbal de la séance tenue le 31 mars n'est pas disponible. Cette situation paralyse les travaux de l'Assemblée, en ce que les affaires découlant de cette séance ne pourront pas être traitées.

La secrétaire générale indique que le secrétariat général s'assure de rendre disponible le procès-verbal à la séance subséquente. Cependant, l'ajout d'une séance extraordinaire le 7 avril dernier a nécessité la préparation d'une séance additionnelle et occasionné un délai inhabituel. La secrétaire générale mentionne que les sujets relatifs aux affaires découlant ont été préparés et pourront être traités.

En réponse à une question de M. Samir Saul, le président des délibérations indique que les procès-verbaux seront transmis pour la séance du 26 mai.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié et se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 495^e séance tenue le 31 mars 2008
 - 496^e séance tenue le 7 avril 2008
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
8. Rapport du Comité de nomination
 - Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un membre suppléant au membre étudiant
9. Comité des règlements
 - Rapport sur la mise en forme juridique des modifications au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* en regard des décisions de l'Assemblée sur son mode de fonctionnement

10. Comité de la recherche
 - Rapport sur l'impact du programme de Chaires de recherche du Canada
11. Rapports des comités de l'Assemblée
 - 11.1 Comité de la recherche
 - 11.2 Comité du statut du corps professoral
 - 11.3 Comité de la planification
 - 11.4 Comité du budget
12. Rapports d'autres comités
 - 12.1 Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
 - 12.2 Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
 - 12.3 Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
 - 12.4 Comité permanent de la politique linguistique
13. Prochaine séance

AU-497-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 495^e ET 496^e SÉANCES AU-497-2

L'adoption des procès-verbaux de la 495^e séance tenue le 31 mars et de la 496^e séance tenue le 6 avril étant reportée, ce point n'est pas traité.

AU-497-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX AU-497-3

M. Jean Portugais se reporte à la dernière intervention de la secrétaire générale, sur le fait que les affaires découlant pourront être traitées. M. Portugais estime que l'on ne peut traiter des affaires découlant en l'absence des procès-verbaux.

La secrétaire générale précise que l'Assemblée peut choisir de ne pas traiter des affaires découlant. Elle signale toutefois que les informations relatives aux sujets concernés par les affaires découlant ont été préparées et peuvent être présentées.

M. Denis Monière se reporte à une question qui a été abordée lors d'une séance antérieure à la séance du 31 mars. M. Monière avait alors présenté une question qui concernait la vice-rectrice–International et relations institutionnelles; en l'absence de la vice-rectrice, M. Monière n'avait pu obtenir de réponse. La vice-rectrice étant présente aujourd'hui, M. Monière rappelle la question qu'il avait présentée, et qui portait sur la création d'un comité qui allait évaluer la dimension académique des activités des écoles d'été. M. Monière demande si ce comité a effectivement été créé. Dans l'affirmative, M. Monière s'informe de la progression des travaux de ce comité, et du moment où il prévoit déposer son rapport à l'Assemblée.

La vice-rectrice–International et relations institutionnelles explique que la situation signalée par M. Monière ayant suscité plusieurs questions, il a été décidé, en collaboration avec le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, d'en faire une évaluation plus approfondie. Des démarches ont été réalisées, notamment des rencontres avec les responsables du CÉRIUM, la direction du Service des admissions et du recrutement, avec le doyen de la FAS et avec la doyenne de la FESP. À cette étape, certaines mesures ont été définies afin d'apporter les correctifs nécessaires pour l'année en cours. La vice-rectrice indique qu'au cours de la prochaine année, le *provost* prévoit poursuivre les démarches amorcées, et procéder à la mise sur pied du comité d'évaluation qui avait été annoncé.

Mme Claire Durand rappelle que le vice-recteur exécutif avait mentionné qu'il présenterait les résultats de vérifications relatives à des données des états financiers portant sur le personnel administratif et de soutien. Elle rappelle que ce poste présentait un budget réel d'un montant de 145 M \$, alors que le budget actuel présente un montant de 131 M \$.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques présente un point d'ordre, indiquant que ce sujet porte sur des affaires découlant de la séance du 31 mars dernier.

Le président des délibérations signale que l'intervention présentée par M. Portugais sur cette question constituait une affirmation, non une proposition formelle. De ce

fait, l'Assemblée n'a pas pris la décision de ne pas traiter des affaires découlant. Le président des délibérations précise que les affaires découlant peuvent être traitées une fois que le procès-verbal auquel elles se rapportent a été adopté. Toutefois, la secrétaire générale ayant offert à l'Assemblée la possibilité de recevoir l'information relative à des sujets relevant des affaires découlant, le président des délibérations ne s'est pas objecté à cette suggestion, dans un esprit de collaboration.

Le président des délibérations invite le vice-recteur exécutif à répondre à la question présentée par Mme Durand.

Le vice-recteur exécutif reprend les termes de la question qui avait été présentée, portant sur les raisons pour lesquelles le budget actualisé 2006-2007 de la catégorie *Personnel non-enseignant* s'élève à un montant de 131, 386 M \$, alors que la dépense réelle pour l'année 2006-2007 correspond à un montant de 145, 920 M \$, et à un montant de 146, 419 M \$ en 2005-2006. Le vice-recteur rappelle que le montant de 131, 386 M \$ provenant du budget actualisé apparaissait anormalement sous-évalué. Après vérification, il ressort que la teneur de l'écart observé est liée au fait que les Bibliothèques n'ont pas ventilé leur budget de dépenses relatif à la catégorie *personnel non enseignant*. Ainsi, un montant de 702, 807 \$ a été ventilé dans la colonne budget de cette catégorie de dépenses, alors que le montant relatif aux dépenses s'élevait plutôt à 13, 266, 775 \$, donnant lieu à un écart de 12,6 M \$. Par ailleurs, au niveau des dépenses diverses, le budget qui a été ventilé s'élevait à 25, 8 M \$, alors que la dépense s'était élevée à un montant de 15,1 M \$. L'écart observé découle donc d'une erreur dans la ventilation du budget des Bibliothèques. Des mesures ont été appliquées afin que cette erreur ne soit reproduite dans le budget 2008-2009. Le vice-recteur présente les données relatives aux écarts observés au cours des trois dernières années : pour l'année 2004-2005, l'écart entre les données du budget actualisé (133, 198 M \$) et celles des réalisations (136, 197 M \$) était de 3 M \$, ce qui représente une proportion d'écart acceptable; pour l'année 2005-2006, l'écart entre les données du budget actualisé (146, 223 M \$) et celles des réalisations (146, 419 M \$) était de 200K \$, ce qui représente une proportion d'écart acceptable; pour l'année 2006-2007, l'écart entre les données du budget actualisé (131, 386 M \$) et celles des réalisations (145, 020 M \$) était de 14,5 M \$, dont 12,6 M \$ était attribuable à l'erreur de budgétisation mentionnée; le vice-recteur signale que les correctifs nécessaires ont été apportés. Le vice-recteur remarque que pour cette dernière année (2006-2007), le budget actualisé des dépenses diverses (121, 216 M \$) et les réalisations (107, 557 M \$) présentent un écart de - 13, 6 M \$.

Mme Durand comprend que les explications apportées s'appliquent également à la rubrique *Autres*.

Le vice-recteur confirme cette interprétation.

AU-497-4 CORRESPONDANCE AU-497-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-497-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-497-5

AU-497-5.1 Rapport du recteur AU-497-5.1

AU-497-5.1.1 Articles parus dans *La Presse* AU-497-5.1.1

Le recteur mentionne qu'à la suite de la parution d'une série d'articles sur l'état des universités québécoises, parus dans la semaine du 13 avril dernier dans le quotidien *La Presse*, il a adressé une lettre à la communauté universitaire, dans laquelle il réagissait au contenu de ces articles, et réitérait son appréciation du travail de très haute qualité réalisé par tous les membres de la communauté. Le recteur précise que ce matin, une lettre signée par la présidente de la CREPUQ a été diffusée en réponse à ces articles.

AU-497-5.1.2 Création de l'Unité de découverte de médicaments de l'UdeM AU-497-5.1.2

Le recteur signale que l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie–IRIC et le Groupe de recherche universitaire sur le médicament de l'Université de Montréal–GRUM ont uni leurs expertises à celles du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, afin de mettre sur pied l'Unité de découverte de médicaments de l'Université de Montréal, présentant ainsi un modèle de concertation unique en Amérique du Nord. L'Unité a par ailleurs annoncé la conclusion d'une entente de recherche avec Bristol-Myers Squibb. Le recteur précise que cette initiative –appuyée tant par le secteur public que privé– permettra à 75 équipes regroupant plus de 800 chercheurs de collaborer au développement et à la commercialisation de médicaments innovateurs.

AU-497-5.1.3 Nouvel appui à la recherche sur la mondialisation et le travail AU-497-5.1.3

Le recteur mentionne que le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail–CRIMT recevra du CRSH un montant de 2,5 M \$ pour un important projet sur le travail et l'emploi en contexte de mondialisation. Le CRIMT est dirigé par le professeur Gregor Murray, de l'École de relations industrielles de la FAS, et regroupe 75 chercheurs provenant de 16 universités canadiennes et de 25 instituts et universités de 10 pays étrangers.

AU-497-5.1.4 Honneurs AU-497-5.1.4

Le recteur fait part de prix et récompenses obtenus par des membres de la Communauté universitaire.

Jean-Christophe Leroux, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, a reçu l'une des Bourses commémoratives E.W.R. Steacie 2008, remises le 17 mars dernier par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada–CRSNG. Le professeur Leroux a été honoré pour ses travaux sur la vectorisation et la libération contrôlée de médicaments.

Christina Cameron, professeure titulaire à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, a reçu le 6 mars dernier le prix pour services insignes de la fonction publique du Canada, en reconnaissance de sa carrière exceptionnelle, notamment à la direction générale des lieux historiques nationaux de Parcs Canada. La professeure Cameron est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti (UdeM) et présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La délégation de l'Université de Montréal a remporté la deuxième position des Jeux de la communication 2008 qui se sont déroulés à Trois-Rivières du 5 au 8 mars derniers. Dirigée par Youann Blouin, Marc Lessard et Véronique Richard-Charrier, la délégation de l'Université était constituée de 35 étudiants provenant des programmes de Sciences de la communication et de Communication et politique.

Le journal *Forum* a remporté la médaille d'argent dans la catégorie *Meilleur journal universitaire canadien*. Un communiqué portant sur la régénération des tissus de la salamandre a reçu la médaille de bronze dans la catégorie *Meilleur communiqué en français*. Par ailleurs, le secteur des relations de presse de l'Université a été primé au concours du CCAE, par l'attribution du troisième prix à l'attachée de presse Julie Gazaille pour son communiqué annonçant les résultats de recherche de Mathieu Lévesque, étudiant au doctorat en biochimie.

Questions portant sur le rapport du recteur

M. Louis Dumont s'informe du rôle de Univalor dans l'entente établie entre l'IRIC, le GRUM et une compagnie pharmaceutique privée. M. Dumont demande si le rôle de l'IRIC dans cette entente se pose en double-emploi en regard du rôle de Univalor.

Le vice-recteur–Recherche précise que la participation de l'IRIC à ce projet ne se pose pas en contradiction avec ce rôle. Le vice-recteur explique que le projet de l'Unité de découverte de médicaments concerne essentiellement l'IRIC, le GRUM et certaines unités dont le Département de chimie de la FAS. La participation de l'IRIC se pose en appui de la recherche dans certains projets. Le vice-recteur signale qu'en regard du rôle de l'IRIC, le rôle de Univalor se pose en complémentarité mais porte essentiellement sur les aspects liés aux brevets et à la valorisation des résultats de recherche. Le vice-recteur mentionne qu'il présentera de l'information complémentaire sur l'Unité de découverte de médicaments au cours de l'automne.

M. Denis Monière présente une intervention relativement aux articles parus récemment dans *La Presse*. M. Monière constate que la couverture d'une image négative des universités retient l'attention du public, et apparaît inquiétante. M. Monière se dit rassuré que le recteur ainsi que la CREPUQ se donnent la peine de répondre à ces articles. Toutefois, il observe que ces démarches ne suffisent pas, et devront être accompagnées de démarches additionnelles afin de contrer ces attaques qui visent la qualité de la formation. À cet égard, M. Monière estime que l'on devrait envisager de revoir la politique d'admission aux programmes. M. Monière signale que des unités ont déjà commencé à appliquer certaines modalités –par exemple, par l'augmentation du niveau de la cote R exigée pour l'admission à certains programmes–, mais qu'il y aurait lieu d'appliquer des mesures pour l'ensemble des unités, dans le cadre d'une politique générale qui résulterait d'une concertation entre les unités. M. Monière mentionne qu'il serait pertinent que l'Université se penche sur ces questions, afin de corriger la situation exposée dans les médias.

Le recteur signale que dans les cas des articles mentionnés de *La presse*, la rigueur journalistique a été mise en cause, notamment par l'usage d'exemples anecdotiques à partir desquels on a inféré que cela correspondait à une situation généralisée. Il convient de l'importance de défendre les valeurs de l'Université, mais en témoignant des travaux et des apports de la formation universitaire, plutôt qu'en s'attardant à un événement isolé –tel que la publication de ces articles. Le recteur signale des démarches et stratégies qui ont été engagées afin de valoriser la formation universitaire, dont la campagne menée par la CREPUQ. Sur la question des conditions d'admission, le recteur mentionne que la préoccupation de recevoir une population étudiante qui soit du niveau souhaité reste constante et importante pour l'Université. Par ailleurs, le recteur ne partage pas l'avis voulant que le rehaussement systématique de la cote R exigée soit absolument nécessaire. Il explique que l'admission ne doit pas considérer uniquement la cote R, mais également l'évaluation de la capacité des candidats à poursuivre des études universitaires et à rencontrer les exigences d'une telle formation. Par ailleurs, le recteur indique qu'en plus des aspects liés au recrutement et à l'admission, un autre aspect important qui doit être considéré est lié à l'augmentation du nombre de diplômés universitaires au Québec. Considérant le potentiel existant, le recteur considère que l'on doit tenir compte de cette question importante.

M. René Durocher reconnaît l'importance de poursuivre les démarches relatives à l'atteinte d'un niveau supérieur de qualité de la formation universitaire. Par ailleurs, l'analyse de cette problématique ne doit pas laisser de côté la problématique du sous-financement des universités. Sur la cote R, M. Durocher mentionne que cet aspect correspond à une préoccupation de certaines unités de la Faculté des arts et des sciences, et qu'il a été informé de mesures appliquées, notamment par le Département de science politique et par le Département de psychologie. Il signale que ces questions doivent être traitées au niveau de la Faculté, et en fonction des spécificités de chaque Département et École. M. Durocher explique que de telles décisions ne doivent pas être prises isolément par des unités, et doivent par ailleurs considérer les impacts de ces décisions sur la formule de

financement. M. Durocher invite les unités à considérer ces questions de manière concertée et au niveau de la Faculté qui reste prête à en discuter.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la question soulevée par M. Monière reste importante. Il assure que cette question doit être traitée de manière cohérente pour l'ensemble des unités. Le *provost* comprend que l'intervention de M. Monière ne signifie pas que celui-ci partage l'opinion suggérée par les articles publiés par *La Presse*. Le *provost* explique par ailleurs que la moyenne de la cote R pour l'Université se situe au-dessus de celle d'autres institutions québécoises. Le *provost* convient qu'il pourrait s'avérer intéressant de vérifier les disparités observées entre les universités sur cette question. Il remarque toutefois que les finissants des collèges et cégeps apparaissent très informés du niveau de la cote R exigée selon les programmes ainsi que des autres exigences d'admission. Le *provost* estime que la question de la cote R reste une préoccupation de l'institution et doit être examinée en collaboration avec les doyens et les unités.

Le président des délibérations rappelle que le point actuel porte sur la période d'information et ne doit pas constituer le cadre de débats.

Mme Claire Durand mentionne qu'en regard du rôle de la CREPUQ et des universités, il ne conviendrait pas de laisser accréditer la perception voulant que tous les programmes universitaires présentent une valeur équivalente les uns par rapport aux autres. Elle signale que les articles parus dans *La Presse* ont montré que certains programmes dévalorisent la qualité de la formation universitaire. Sur la cote R, Mme Durand signale, par des exemples, que l'information diffusée sur le site *Repères* peut s'avérer inexacte ou réductrice. Par cet exemple, Mme Durand signale que l'information diffusée sur les programmes de formation universitaire doit être constamment vérifiée. Dans ce contexte, Mme Durand demande de quelle manière l'Université prévoit se positionner de façon à faire ressortir les spécificités et caractéristiques distinctives de l'institution, dans la mesure où on constate que ce travail ne peut être réalisé qu'au seul niveau de la CREPUQ.

Le recteur convient de l'importance de faire connaître les spécificités et les forces de l'Université ainsi que les programmes, qui se posent en lien avec ces éléments. Parmi les moyens appliqués à cette fin, le recteur mentionne, par exemple, le rattachement d'un secteur communication au Service des admissions et du recrutement.

M. Najib Lairini mentionne qu'en regard de la campagne de dénigrement des universités, la lettre diffusée aujourd'hui par la CREPUQ restera une mesure insuffisante pour rétablir complètement les faits. Sur cette problématique de l'information, M. Lairini observe qu'au-delà de l'affirmation de la qualité de ses programmes et de ses expertises, l'Université devra exercer un leadership en regard de la diffusion de l'information qui la concerne. Parallèlement, l'Université devra traiter la problématique du refinancement des universités en menant une campagne d'information qui soit fondée sur des faits et des données observables. M. Lairini s'informe des mesures prévues par l'Université afin de rétablir les faits et de démontrer son positionnement et sa qualité.

Le recteur mentionne que les articles publiés par *La Presse* peuvent interpeller l'Université en regard de divers éléments. Par ailleurs, le recteur ne croit pas que la stratégie de l'institution doit s'appuyer principalement en fonction de la réponse à ces articles, lesquels, du reste, s'avèrent peu crédibles. Le recteur reconnaît l'importance de définir un plan de communication par lequel on assurera la promotion de ses qualités et spécificités. En regard du financement universitaire, le recteur mentionne que la défense des intérêts de l'institution devra être articulée en fonction de ses appuis stratégiques.

Le président des délibérations signale que la durée allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour est écoulée. Bien qu'une personne ait demandé la parole, le président des délibérations mentionne qu'il doit mettre fin à cette période, à moins d'une proposition formelle de prolongation, laquelle requerra un consentement unanime de l'Assemblée.

M. Michel Seymour propose de prolonger la durée allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour de manière à permettre au dernier intervenant de présenter sa question. La proposition est appuyée. Une objection étant présentée, l'Assemblée met fin à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour.

AU-497-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-497-5.2

Le temps alloué à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour ayant été écoulé, ce point n'est pas traité.

AU-497- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS AU-497-6

M. Milton Campos signale une situation pour laquelle il conviendrait de vérifier si elle ne constituerait pas une fraude. Il explique qu'il y a quelques mois, le régisseur du Pavillon Marie-Victorin remettait à l'adjointe administrative du Département de communication un calendrier indiquant les dates auxquelles une compagnie engagée par l'Université passera faire des travaux d'entretien ménager. À chaque passage des employés de cette entreprise, un feuillet est laissé sur les bureaux, indiquant les tâches effectuées. Au Département, on constate, au terme d'une période de trois mois et après vérifications, que certaines des tâches indiquées comme ayant été effectuées ne l'ont pas été réellement. L'adjointe administrative a voulu signaler cette situation à la régie de l'immeuble, et a constaté, à cette occasion, que la compagnie engagée ne fournissait plus ses services à l'Université depuis environ trois mois. M. Campos constate que la compagnie serait toujours sous contrat avec l'Université mais ne fournirait plus les services pour lesquels elle a été engagée. M. Campos s'informe si l'Université serait prête à enquêter sur cette situation, afin de vérifier si cette situation dure depuis plus longtemps et si d'autres départements ont observé une situation semblable.

Le vice-recteur exécutif prend note de la situation signalée par M. Campos et indique que les vérifications nécessaires seront effectuées. Il fera le suivi, s'il y a lieu.

Le président des délibérations invite les membres à présenter leurs questions avec concision et précision.

M. Jean Portugais présente une question en lien avec les articles parus dans *La Presse*. Il signale que la lettre adressée par le recteur à la communauté universitaire trace un portrait adéquat de la situation de l'Université. M. Portugais demande s'il n'y aurait pas lieu de diffuser cette lettre auprès du public. Cette modalité pourrait constituer une démarche propre à l'institution (au-delà de l'intervention de la CREPUQ).

Le recteur prend note de la suggestion présentée. Il précise toutefois que la stratégie de communication appliquée par l'Université veut éviter de situer cette intervention en fonction d'une réaction défensive et émotive. Le recteur rappelle que la promotion de l'Université auprès du public doit se situer en regard d'une stratégie qui comporte plusieurs aspects, et ne doit pas se limiter à répondre ponctuellement à des situations anecdotiques.

M. Michel Seymour présente des questions sur le budget de fonctionnement 2008-2009. Considérant le montant de la subvention fédérale totalisant 112 M \$ et le montant de 11,5 M \$ de la quote-part du réinvestissement dans la grille de financement de la fonction enseignement que recevra l'Université, M. Seymour s'informe de la part que recevra UdeM +, ainsi que des montants que recevront l'École HEC Montréal et l'École Polytechnique, et des raisons pour lesquelles l'Université reçoit un montant si peu élevé. M. Seymour s'informe également du financement assuré par le Gouvernement du Québec, en regard de montants qui s'ajouteraient au montant de 11,5 M \$ attribué par le Gouvernement fédéral.

En réponse à la première question, le vice-recteur exécutif explique que selon les paramètres définis en regard de l'attribution de la subvention fédérale, la pondération relative à l'Université correspond à une proportion de 18 %. D'autres aspects doivent toutefois être

considérés en regard de la détermination du montant attribué à l'Université, soit : 1. le fait que les sommes sont pré distribuées; 2. la pondération exercée a favorisé les secteurs du génie et de l'administration; 3. les règles d'attribution n'ont pas été définies de manière définitive. Le vice-recteur mentionne que les données relatives à l'École HEC Montréal et à l'École Polytechnique doivent être vérifiées. Sur la deuxième question, le vice-recteur mentionne que les règles budgétaires relatives à l'attribution de montants provenant du Gouvernement provincial ne seront connues qu'à la fin de l'été, alors que le budget doit être préparé pour avril.

M. Seymour s'informe de la somme prévue à cette étape.

Le vice-recteur indique que le cas échéant, les sommes attribuées seront budgétées au moment où les montants seront connus.

M. Laurence McFalls signale des situations qui rendent compte de l'inadéquation des services informatiques de l'Université. M. McFalls signale trois situations. La première est liée à l'augmentation des coûts d'impression découlant de l'accentuation de l'envoi de documents par courriel sous forme de fichiers. La seconde porte sur la réduction de l'espace disponible sur Outlook. La troisième situation rend compte des difficultés à communiquer avec la DGTIC dans le cas de problèmes techniques et des difficultés à recevoir l'information nécessaire. Les difficultés rencontrées par M. McFalls étant liées aux ordinateurs fournis aux professeurs par l'Université, celui-ci s'est fait répondre que cette situation était liée au fait que ces appareils arrivaient au terme de leur durée de fonctionnement. M. McFalls présente trois questions, s'informant si l'Université assure les coûts d'impression, de la possibilité de disposer de plus d'espace de mise en mémoire sur Outlook, et de la possibilité de disposer d'ordinateurs fonctionnels pour lesquels la DGTIC serait en mesure de résoudre les problèmes de fonctionnement.

Le vice-recteur exécutif précise que la première et la troisième questions présentées par M. McFalls sont liées à des éléments relevant de la convention collective. Sur la deuxième question, le vice-recteur explique que cette situation est liée à l'insuffisance des systèmes informatiques; le problème signalé ne pourra donc être résolu que lorsque les systèmes auront été améliorés.

M. McFalls signale que les ordinateurs constituent un outil de base pour le travail des professeurs, et sont prévus par la convention collective.

Le vice-recteur exécutif mentionne que cet aspect se trouverait simplifié s'il était traité en-dehors de la convention.

M. Samir Saul présente une question en lien avec les articles parus dans *La Presse* et avec la stratégie de communication de l'Université. M. Saul rappelle que dans l'un des articles publiés, une question a porté sur la possibilité que l'Université abaisse les standards de qualité afin d'obtenir un meilleur taux de diplomation, et que la réponse du *provost* à cette question a été que dans le cas contraire, les étudiants étrangers ne viendraient plus fréquenter l'Université. M. Saul se dit étonné par l'expression colorée, en langue anglaise, que contenait la réponse donnée. Il demande si le *provost* a été conseillé par l'expert en communication récemment engagé par l'Université, et s'informe des dépenses relatives à ce service.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que l'entrevue à laquelle M. Saul réfère a duré 55 minutes; cette durée a eu raison de sa patience, et a entraîné la déclaration dont il a été fait mention, et laquelle a constitué le seul élément de toute l'entrevue qui a été conservé dans l'article. Le *provost* précise qu'il existe un lien direct entre la qualité de la formation et le fait d'accueillir des étudiants étrangers. Sur la question portant sur les coûts relatifs aux services de communication, le *provost* indique que des éléments de réponse pourront être présentés lors d'une prochaine séance, éventuellement lors de la séance du 26 mai si cela est possible.

En lien avec la dernière intervention du *provost*, le vice-recteur– Développement et relations avec les diplômés précise qu'aucun coût en communications n'a été engagé dans le cas mentionné. Le vice-recteur explique que le placement dans les médias ne fait pas partie des

coûts relatifs à l'utilisation d'une agence de publicité. Il mentionne que des données pourront être présentées prochainement.

Mme Marianne Kempeneers adresse une question au vice-recteur exécutif et au vice-recteur–Recherche. Mme Kempeneers signale la complexité des modalités de gestion des fonds de recherche lorsque le titulaire de ces fonds n'est pas rattaché à un centre de recherche ou à une structure semblable. D'une part, le logiciel Prophecy apparaît inefficace pour cette gestion; d'autre part, la Direction des finances reste difficile d'accès dans le cas d'erreur. Mme Kempeneers s'informe si l'Université se dit prête à identifier des solutions face à cette situation.

Le vice-recteur exécutif indique que la solution reste liée à l'installation d'un progiciel mieux adapté à des processus modernes, que l'Université prévoit acquérir selon un horizon d'un an.

Le vice-recteur–Recherche suggère à Mme Kempeneers de communiquer avec les personnes de sa Faculté responsables de l'aide à la recherche, ou avec le vice-rectorat–Recherche.

M. Vincent Ranger signale que dans le cadre du budget 2008-2009, l'Université a décidé de charger aux étudiants le montant des frais afférents au trimestre d'été 2008. Il constate que sur cette question, l'Université ne tient pas compte de la décision du MELS relativement aux règles encadrant ces frais. Lors de la présentation du budget, l'Université a mentionné que les montants des frais afférents qui seraient encadrés par ces règles n'étaient pas encore connus. Dans ce contexte, M. Ranger demande s'il apparaît normal que les étudiants qui suivent des cours au trimestre d'été 2008 se trouvent concernés malgré eux dans ce débat entre l'Université et le MELS. Considérant que l'Université ne pourra percevoir ces montants et que, de ce fait, ceux-ci ne pourront pas être utilisés en regard de l'augmentation de la qualité de la formation, M. Ranger demande s'il n'y aurait pas lieu de revoir l'application de ces mesures.

Le recteur signale que l'Université ne tient pas un débat avec le Ministère aux dépens des étudiants, mais travaille à préciser cette situation. Sur cette question, le recteur donne la parole au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la question soulevée par M. Ranger soulève des enjeux importants; l'Université poursuit le travail sur ce dossier. Le *provost* précise que la situation reste la même qu'au moment de la présentation du budget, soit qu'en regard des règles prévues par le Ministère, l'Université n'a pas reçu confirmation du paramètre dans lequel elle se situe en regard de la détermination des frais afférents, soit 25 \$ ou 50 \$ selon que l'institution se situe au-dessus de la moyenne déterminée ou selon qu'elle se situe dans cette moyenne. Le *provost* mentionne que l'information reçue du Ministère semble indiquer que l'Université se situera dans l'ordre de frais de 50 \$; cet avis rend compte de la situation difficile de l'Université. Il signale par ailleurs que dans une lettre adressée à la Ministre en date du 14 avril dernier, la secrétaire générale de la FAÉCUM met celle-ci en demeure de situer l'ordre de frais de l'Université au montant de 25 \$; citant un extrait de la lettre mentionnée, le *provost* mentionne que celle-ci indique que « s'il s'avérait qu'aucune suite ne soit donnée à notre demande, nous nous verrions dans l'obligation de porter le dossier à l'attention du public ». Le *provost* comprend mal la portée d'une telle intervention, alors que le périmètre de l'ordre de frais dans lequel sera située l'Université, selon les modalités définies par le Ministère, n'est pas encore connu. Le *provost* signale que dans un tel contexte, il reste difficile d'inclure ces prévisions dans le budget de façon définitive. Sur cette question, le *provost* rappelle que tel qu'il l'a été mentionné lors de la dernière séance, une décision a été prise par le Comité exécutif en regard des frais afférents. Dans un contexte où on conteste le fait que l'Université se situerait dans le paramètre de 50 \$, l'Université attend donc que la décision du Ministère soit rendue, de manière à en prendre acte et à composer avec les règles qui auront été précisées. Le *provost* estime que d'ici là, il apparaîtrait irresponsable de la part de l'Université de définir un budget qui serait fondé sur des spéculations sur le paramètre qui s'appliquera. Le *provost* souhaite rassurer M. Ranger sur la question de la facturation au trimestre d'été 2008. Il explique que si la Ministre avait publié les nouvelles règles, l'Université aurait été en mesure d'en prendre acte en regard de

cette facturation. Le *provost* précise que selon les calculs préliminaires qui ont été effectués, le montant du différentiel des frais afférents pour le trimestre d'été 2008 s'élève à 60 000 \$, et ce, pour toute l'Université. Le *provost* invite M. Ranger à attendre la décision de la Ministre. Il dit souhaiter que cette décision soit communiquée avant la sortie des nouvelles règles budgétaires – habituellement annoncées au cours de l'été. Le *provost* ajoute que cette situation a occasionné un certain inconfort au déroulement du trimestre d'été, et qu'il reste à souhaiter que cette situation ne perdure pas au trimestre d'automne 2008.

M. Jean Portugais présente une question de privilège en lien avec les règles régissant le déroulement des séances de l'Assemblée. M. Portugais estime que l'intervention du *provost* ne respecte pas la règle 36 du *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, laquelle indique que « l'orateur ne doit s'adresser qu'au président; il ne peut donc répondre à un autre membre ni s'adresser à celui-ci qu'en passant par le président ». M. Portugais considère que par son intervention, le *provost* s'est adressé aux étudiants de manière vindicative. M. Portugais demande au président des délibérations de faire respecter le règlement de l'Assemblée.

Le président des délibérations signale qu'il arrive rarement que les membres s'adressent directement au président d'assemblée lorsqu'il s'agit de répondre à des questions présentées par des membres de l'Assemblée. Il précise que cette façon de procéder correspond à une modalité habituelle, en regard de laquelle aucun membre de l'Assemblée n'a présenté de réserves jusqu'à maintenant. Le président des délibérations indique que l'Assemblée a toujours procédé de cette façon, et qu'il ne semble pas y avoir lieu de procéder autrement, à moins d'une proposition formelle indiquant d'adresser dorénavant toute réponse au président d'assemblée et de ne pas s'adresser aux membres qui ont présenté des questions.

M. Portugais se dit en désaccord avec la réponse apportée par le président des délibérations. Il indique à l'attention du président des délibérations que, sauf le respect qu'il lui doit, son rôle est de faire respecter les règles de l'Assemblée. Dans le cas qu'il a signalé, M. Portugais estime que le ton vindicatif qui a été employé se pose à l'encontre de la règle 36, et demande au président des délibérations d'intervenir à cet effet.

Sur l'application des règles prévues par le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, le président des délibérations indique que celles-ci s'appliquent à toutes les instances de l'Université, et que leur application est effectuée de manière souple; par exemple, on accepte que dans le cadre d'une assemblée départementale, il reste d'usage que les membres s'adressent à leurs collègues sans s'adresser en premier lieu au président d'assemblée. Le président des délibérations précise que l'application d'un degré de formalisme moindre ne vient pas pour autant perturber le fonctionnement de l'Assemblée, et, étant donné que cela a toujours été la manière de procéder à l'Assemblée, il n'est pas intervenu. Le président des délibérations mentionne que techniquement, M. Portugais a raison de dire que la règle prévoit qu'il exige que tout membre s'adresse au président d'assemblée. Mais à moins qu'un rappel à l'ordre de la part de membres de l'Assemblée ne soit formellement demandé à son endroit, l'application à la lettre de la règle lui apparaîtrait relever d'un degré de formalisme trop considérable pour qu'il prenne lui-même une telle initiative. Pour ce qui est du ton qui aurait été employé lors de l'intervention du *provost*, le président des délibérations signale que M. Ranger ayant demandé de présenter une question complémentaire, il pourra peut-être présenter son avis sur cette question. Le président des délibérations inviterait également le *provost* à s'expliquer sur cette question. S'il y a lieu, le président des délibérations interviendra par la suite.

M. Ranger remercie le président des délibérations et s'adresse à lui pour présenter une question complémentaire. M. Ranger se dit heureux que le *provost* ait pu faire état à l'Assemblée du débat qui a cours présentement à savoir si l'Université était autorisée à percevoir un montant de 50 \$ ou un montant de 25 \$ en frais afférents. M. Ranger s'informe des raisons pour lesquelles les factures relatives au trimestre d'été 2008 ont été fondées sur une prévision de 150 \$ par an.

Le *provost* indique au président des délibérations qu'il a déjà répondu à la question présentée.

Le président des délibérations demande au *provost* s'il souhaite répondre à l'intervention de M. Portugais.

Le *provost* dit ne pas avoir de commentaires à présenter sur cette intervention. Il déplore l'intervention, d'autant que les questions sont généralement présentées en indiquant à qui elles sont adressées, et qu'il est d'usage d'adresser la réponse à la personne qui a présenté la question.

M. Ranger indique au président des délibérations que le *provost* n'a pas répondu à la question qu'il a présentée, sur le fait que la hausse des frais afférents au trimestre d'été 2008 porte sur un montant de 150 \$, et non de 50 \$ ou de 25 \$ correspondant aux montants concernés par le débat en cours.

Le *provost* indique qu'il a présenté une réponse à la question mentionnée. Il a rappelé qu'une décision a été prise par le Comité exécutif en matière de frais afférents, et que cette décision demeurera inchangée jusqu'à ce que l'Université soit informée de la décision de la Ministre en regard du paramètre qui s'appliquera dans son cas.

Le président des délibérations constate que M. Ranger n'a pas présenté de commentaire particulier sur le ton qui aurait été employé par le *provost* lors de son intervention. Le président des délibérations souhaite signaler à l'Assemblée qu'il reste conscient qu'il se présente parfois des interventions et échanges qui, de part et d'autre, dépassent les limites admises, mais que dans le cas actuel, il n'a pas entendu de remarques qui auraient dépassé ces limites à un degré qui aurait nécessité qu'il intervienne plus spécifiquement.

M. Louis Dumont demande au *provost* et vice-recteur–Affaires académiques s'il sera possible de présenter une ventilation de la cote R par unités lors de la prochaine séance.

Le *provost* répond par l'affirmative.

M. Dumont souhaite présenter une deuxième question, adressée à la secrétaire générale.

Le président des délibérations rappelle que la règle adoptée par l'Assemblée prévoit la présentation d'une question par personne.

Le président des délibérations signale que la durée prévue pour la période de questions est écoulee. Il précise que la règle adoptée par l'Assemblée prévoit la possibilité d'une première prolongation d'une durée de 15 minutes.

Une proposition à l'effet de prolonger de 15 minutes la période de questions est présentée et appuyée; le vote n'étant pas demandé, la proposition de prolongation est adoptée à l'unanimité.

M. Paul Arminjon revient sur la suggestion de M. Jean Portugais de diffuser auprès du public la lettre adressée par le recteur à la communauté universitaire concernant les articles parus dans *La Presse*. Dans cette éventualité, M. Arminjon s'informe de la possibilité d'accompagner la publication de cette lettre avec des données qui viennent appuyer la qualité de l'institution, par exemple, des données sur les fonds de recherche attribués par professeur. Cette modalité permettrait d'étayer davantage la défense de la valeur des universités et de la formation universitaire.

Le recteur remercie M. Arminjon pour la suggestion présentée. Il signale que dans le cadre de la préparation de la réponse diffusée par la CREPUQ, les universités ont transmis des données sur leurs réalisations. Le recteur souligne que dans le cadre d'une telle démarche, il reste important de bien identifier les données qu'il apparaîtra pertinent de présenter en appui aux propos visés.

Mme Claire Durand mentionne que le programme *Relance* présente annuellement des résultats sur les taux de placement des finissants par programmes, sans distinction de l'université dans laquelle le programme a été suivi. Par exemple, si en sociologie, l'UQAM a présenté un taux de diplomation d'une proportion de 20 % et l'Université de Montréal, un taux d'une proportion de 80 %, on indiquera un taux moyen de 50 %. Mme Durand estime qu'il y aurait lieu d'intervenir sur ce dossier, notamment en regard de demandes présentées par des étudiants. Elle s'informe de la possibilité que la présentation de données sur la ventilation de la cote R par unités puisse être accompagnée de données sur le taux de placement par programmes.

Le recteur indique qu'il conviendra préalablement de vérifier la disponibilité des données demandées.

M. Milton Campos indique qu'il sera intéressant de recevoir des données sur la ventilation de la cote R, notamment en regard des étudiants dont le parcours universitaire a débuté par un baccalauréat par cumul de certificats de la Faculté de l'éducation permanente—FEP. Il s'informe des difficultés de gérer ces dossiers.

Le président donne la parole au doyen de la FEP. M. Jean-Marc Boudrias précise que les critères d'admission aux programmes de la FEP apparaissent plus larges que ceux imposés aux finissants des cégeps et collèges. Le nombre de candidats aux programmes de la FEP provenant des cégeps et collèges reste peu élevé, notamment parce que certains critères d'admission aux programmes de cette Faculté portent sur des exigences relatives à des expériences sur le marché du travail.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise qu'il sera possible de rendre les données relatives à l'ensemble des Facultés accessibles par un hyperlien, car la version imprimée constituerait un document trop imposant.

Se reportant à l'intervention de Mme Durand, M. Roger B. Richard s'informe s'il existe un processus permettant d'assurer le suivi des diplômés de l'Université, et permettant de maintenir un lien de communication avec ceux-ci.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que deux modalités de suivi des diplômés ont été mises en place, dont l'une relève de la CREPUQ. Le programme *Relance*, qui est propre à l'Université, concerne le premier cycle, et est appliqué sur une base de deux à trois ans. Les dernières données remontent ainsi à 2004. Le vice-*provost* mentionne toutefois qu'il n'est pas certain que les données disponibles permettent de déterminer le taux de placement par programmes, mais par unités.

L'Assemblée a complété un premier tour de parole.

M. Louis Dumont adresse une question à la secrétaire générale, portant sur l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, selon lequel « la charge d'un membre élu du personnel enseignant à l'Assemblée universitaire devient vacante en cas d'absence à toutes les séances durant quatre mois consécutifs, les mois de juillet et août étant exclus ». M. Dumont mentionne qu'au cours de cette année, deux professeurs ont été exclus de l'Assemblée en raison d'absences qu'il n'était pas en leur pouvoir de pallier, puisqu'elles étaient liées à un conflit d'horaire de leur charge de cours avec l'horaire des séances de l'Assemblée. L'application de cet article pose également certaines difficultés dans le cas de congés sabbatiques. M. Dumont demande que le Comité de l'ordre du jour de l'Assemblée examine cet article en vue d'établir des modalités qui tiennent compte des occurrences liées aux obligations d'enseignement des membres élus du personnel enseignant, ainsi qu'aux situations de congés sabbatiques.

La secrétaire générale prend note de la demande présentée, et indique que cette question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de l'ordre du jour.

L'Assemblée met fin à sa période de questions.

La secrétaire générale rappelle la procédure prévue pour l'élection d'un membre de l'Assemblée au Conseil, conformément à l'article 8.01 des statuts.

Les membres de l'Assemblée ont reçu, par une lettre en date du 31 mars dernier, la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée en vue de cette élection; la secrétaire générale donne lecture du nom des dix personnes mises en candidature.

Aux fins de la tenue du scrutin, l'Assemblée, à l'unanimité, désigne comme scrutateurs Mme Francine Gagnier et M. Alain Lacombe, du Secrétariat général.

Mme Lucie Parent demande que son nom soit retiré de la liste des candidats. Mme Parent dit appuyer la candidature de M. Denis Monière, dont elle estime que le parcours universitaire exemplaire saura garantir la défense des valeurs universitaires et la représentativité de l'Assemblée au Conseil.

M. Louis Dumont se dit surpris que la liste des candidatures comprenne des personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée universitaire; c'est le cas de quatre candidats : Claude Mailhot, Robert Leroux, Thérèse Cabana et Monique Desroches. M. Dumont estime qu'afin d'assurer la représentativité de l'Assemblée au Conseil, il conviendrait que les membres élus à ce poste aient œuvré à l'Assemblée pendant un certain temps. M. Dumont estime également que les membres de l'Assemblée élus pour siéger au Conseil devraient cesser d'y siéger une fois qu'ils ne sont plus membres de l'Assemblée. M. Dumont considère qu'en regard de ces questions, on devrait envisager de modifier les statuts de manière à inscrire l'obligation que les membres élus au Conseil soient membres de l'Assemblée.

La secrétaire générale indique que l'article 8 b) de la charte prévoit que la composition du Conseil comporte cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, mais n'indique pas l'obligation que les membres ainsi désignés par l'Assemblée en soit également membres. L'obligation d'être membre de l'Assemblée ne constitue pas un critère lié à la charte ou aux statuts.

Le président des délibérations indique qu'il n'y a pas lieu, à ce point de l'ordre du jour, de discuter des statuts.

Mme Diane Labrèche souligne l'excellence et la qualité des candidats, lesquels témoignent tous d'expérience et d'engagement en regard de la vie universitaire. Elle a cependant fait un choix parmi les candidats. Mme Labrèche souhaite toutefois présenter une mise au point sur la *Déclaration de candidature au poste de représentant de l'Assemblée universitaire au Conseil de l'Université* qui a été transmise aux membres de l'Assemblée par M. Denis Monière, et dans laquelle M. Monière mentionne que s'il était élu, « [s]on objectif prioritaire sera d'améliorer la communication et la compréhension entre le Conseil et l'Assemblée ». Sur cette question, Mme Labrèche rappelle que lors de discussions antérieures à l'Assemblée universitaire, on avait déploré le fait que les membres du Conseil élus par l'Assemblée ne pouvaient pas faire rapport à l'Assemblée des travaux du Conseil, et que une fois nommés au Conseil, ces membres devenaient comme des « électrons libres » et apparaissaient détachés de l'Assemblée. En tant que membre du Conseil nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Labrèche précise que la loi prévoit que les personnes nommées au Conseil y siègent à titre individuel. Par ailleurs, le code de déontologie prévalant pour les membres du Conseil et du Comité exécutif, et adopté en vertu des dispositions de la loi, prévoit que les membres sont tenus de préserver la confidentialité des débats; le non respect de cette obligation entraîne l'application de sanctions. De ce fait, Mme Labrèche indique que même si elle le souhaitait, elle ne pourrait pas communiquer à l'Assemblée des informations sur les travaux du Conseil. Pour cette raison, Mme Labrèche indique qu'elle n'appuiera pas la candidature de M. Monière, bien que ce soit à regret, considérant sa représentativité comme membre de l'Assemblée. Mme Labrèche mentionne que le *Rapport sur la gouvernance des universités québécoises* a souligné certains aspects des obligations des membres de conseils d'université. Elle signale notamment que le privilège de siéger à cette

instance exige en retour le respect de certaines conditions, dont le respect du code de déontologie et du principe de confidentialité. Par ailleurs, Mme Labrèche indique que son intervention ne signifie pas que l'on doit empêcher toute modalité d'information sur les travaux du Conseil mais qui serait définie selon un ordre démocratique. Mme Labrèche annonce qu'elle appuiera la candidature de Mme Thérèse Cabana. Mme Labrèche dit reconnaître en Mme Cabana une professeure et une chercheuse engagée et efficace, et qui démontre une grande connaissance de l'institution et du milieu universitaire; elle a notamment été directrice de département. Mme Labrèche signale que Mme Cabana n'est pas actuellement membre de l'Assemblée, mais qu'elle a été élue par sa Faculté pour y siéger à compter du 1^{er} juin prochain.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques confirme que Mme Cabana a été élue par les membres du corps professoral de la Faculté des arts et des sciences pour siéger à l'Assemblée à compter du 1^{er} juin.

M. Roger B. Richard comprend qu'à partir du moment où les statuts donnent la possibilité à l'Assemblée d'élire des membres au Conseil, il reste possible de favoriser, si on le souhaite, la candidature de personnes qui sont membres de l'Assemblée ou sur le point de l'être, de manière à ce que ces membres élus puissent véhiculer les idées et préoccupations exprimées à l'Assemblée.

M. Denis Monière signale qu'avant d'accepter sa mise en candidature, il a pris connaissance du code de déontologie du Conseil, et qu'il est prêt à s'engager à le respecter. Sur le passage de sa déclaration de candidature qui a été citée précédemment, M. Monière précise qu'il a mis de l'avant cette idée d'une meilleure communication entre le Conseil et l'Assemblée à la suite d'une intervention de la secrétaire générale qui avait évoqué, lors d'une séance antérieure, l'étude de modalités qui pourraient être définies afin que l'Assemblée soit informée des décisions du Conseil. C'est donc dans cette perspective que M. Monière a parlé de modalités de communication entre ces instances, tout en ayant soin de préserver la confidentialité des débats du Conseil.

Mme Renée Béland demande si Mme Labrèche appuie la candidature de Mme Cabana à titre personnel.

Mme Labrèche mentionne qu'elle a signalé qu'une fois nommés au Conseil, ses membres agissent à titre personnel.

Mme Claire Durand se dit mal à l'aise avec la procédure prévue pour l'élection de membres au Conseil. Par exemple, Mme Durand mentionne que pour plusieurs des candidats de la liste qui a été transmise, elle ne dispose pas d'information sur leur titre professoral et sur leur cheminement de carrière. Mme Durand estime qu'un processus d'élection doit prévoir certaines modalités d'information. Tel qu'il se déroule actuellement, le processus prévu lui apparaît comme un simulacre. Mme Durand estime qu'il y aurait lieu de réviser le processus de consultation en vue d'une élection, en mandatant un comité à cette fin.

Le président des délibérations signale que la partie de l'intervention de Mme Durand qui porte sur la suggestion de réviser le processus d'élection s'avère hors d'ordre.

M. Laurence McFalls mentionne que M. Monière a constamment fait preuve de respect en regard des instances de l'institution et des règles qui les régissent; il déplore que par son intervention, Mme Labrèche ait mis en doute ce fait. Par ailleurs, M. McFalls remarque que Mme Labrèche a fait référence au Rapport Toulouse (*Rapport sur la gouvernance des universités québécoises*). Or, ce rapport n'a pas force de loi, et a été contesté par certains de ses aspects. M. McFalls estime que cette référence ne peut constituer un argument valable pour renforcer le rôle des membres internes au Conseil.

M. Milton Campos partage le malaise exprimé par Mme Durand en regard du processus d'élection. Il suggère que l'Université examine la possibilité de définir des processus qui soient plus démocratiques, et ce, en regard de différentes procédures, dont celle liée à la nomination de doyens. Sur l'élection qui concerne l'Assemblée aujourd'hui, M. Campos mentionne

que les membres ont disposé de peu d'information sur les candidats, et que parmi ceux-ci, un seul a mené campagne. M. Campos réitère qu'il serait indiqué que l'Université examine ces processus.

Le président des délibérations rappelle que les questions portant sur le processus même de l'élection restent hors d'ordre. La principale question que l'Assemblée est appelée à traiter à ce point de l'ordre du jour se limite à choisir la personne qui siégera au Conseil. Le président des délibérations demande aux membres de réserver leurs avis sur le processus d'élection. Il précise que si l'on souhaite enclencher un débat sur ce processus, il conviendra d'intervenir à un autre moment sur cette question.

Mme Renée Béland pose à nouveau la question qu'elle avait adressée à Mme Labrèche, à savoir si lorsqu'elle s'est exprimée en faveur de Mme Cabana, elle le faisait à titre personnel ou à titre de membre du Conseil.

Mme Labrèche indique qu'elle n'a pas d'autre réponse à donner que celle qui a déjà été présentée.

M. Samir Saul mentionne qu'il considère déplacé le fait que Mme Labrèche ait pris la parole dans le but de discréditer un candidat et d'en appuyer un autre. Mme Labrèche étant membre du Conseil, M. Saul estime qu'il aurait été préférable que celle-ci reste discrète, même si légalement, Mme Labrèche conserve son droit d'intervenir.

Le président des délibérations signale que tout membre de l'Assemblée a le droit d'exprimer son opinion.

Le vice-recteur exécutif propose de tenir un vote immédiat. La proposition est appuyée, mise au vote, et adoptée à la majorité.

L'Assemblée procède au scrutin.

Pendant la distribution des bulletins, Mme Durand s'informe de quelle manière l'Assemblée peut inscrire à ses travaux l'étude du processus d'élection.

Le président des délibérations indique que l'on peut adresser au Comité de l'ordre du jour une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée; il conviendra d'accompagner cette demande d'un état de question et d'une proposition.

Au terme d'un deuxième tour de scrutin, les candidats suivants demandent de retirer leur nom de la liste des mises en candidatures, soit : M. Gilles Lavigne, M. Mario Roy, et Mme Isabelle Jordi.

Au terme du scrutin, M. Denis Monière est élu par une majorité de 41 voix; l'Assemblée le félicite en applaudissant.

À la majorité, l'Assemblée universitaire nomme M. Denis Monière, membre du Conseil de l'Université, à titre de membre élu par l'Assemblée, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2012.

M. Monière remercie l'Assemblée et mentionne qu'il s'efforcera de se montrer digne de la confiance qu'elle lui a témoignée, malgré le procès d'intention qu'on lui a tenu.

Mme Labrèche félicite M. Monière pour sa nomination et se dit prête à faire équipe avec lui au Conseil.

AU-497-8. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION AU-497-8
- Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les
 étudiants : nomination d'un membre suppléant au membre étudiant

A-21/497^e/688

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée à faire rapport.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques présente la recommandation du Comité, consignée au document A-21/497^e/688, relativement à la nomination d'un membre suppléant à l'étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Eric Peters comme membre suppléant à l'étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

L'Assemblée félicite M. Peters en applaudissant.

AU-497-9 COMITÉ DES RÈGLEMENTS AU-497-9
- Rapport sur la mise en forme juridique des modifications au
 Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire en regard
 des décisions de l'Assemblée sur son mode de fonctionnement

A-21/497^e/689, 689.1

Le document A-21/497^e/689.1 porte sur l'avis préalable relatif au fait qu'un amendement sera apporté au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*; le document A-21/497^e/689 porte sur les recommandations du Comité des règlements.

Le président des délibérations rappelle qu'à ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la mise en forme juridique des décisions qu'elle a adoptées en regard de son mode de fonctionnement, et qu'il n'y a pas lieu de reprendre ici le débat sur le fond de cette question.

Le président des délibérations invite le président du Comité des règlements à faire rapport. M. José Woehrling présente les recommandations du Comité en vue de la mise en forme juridique des modifications à apporter aux articles 7 et 13 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, en regard des décisions adoptées par l'Assemblée sur son mode de fonctionnement. Les recommandations du Comité sont consignées au document A-21/497^e/689, auquel M. Woehrling se réfère aux fins de sa présentation. Sur l'article 13 b) iii), M. Woehrling mentionne que selon le procès-verbal de l'Assemblée lors de l'étude de ces questions, il n'apparaît pas clair que la clause crépusculaire porte uniquement sur les modalités de prolongation de la période de questions, ou sur l'ensemble des décisions. Dans ce dernier cas, il faudra modifier en conséquence le Règlement. Sur l'article 7, M. Woehrling mentionne qu'en regard du texte des modifications adoptées par l'Assemblée, le Comité a réaménagé la formulation, en remplaçant « personne » par « membre de l'Assemblée », et en ne retenant pas la formule « premier tour de parole », laquelle apparaissait imprécise.

La secrétaire générale indique que la clause crépusculaire concerne uniquement les articles 13 b) i) et ii).

M. Louis Dumont signale une coquille à corriger, à la page 2 (majuscule à « Assemblée »).

M. Dumont comprend que selon les modifications proposées à l'article 13, les possibilités de prolongation prévues pour la période de questions peuvent avoir pour effet de conférer à cette période une durée assez longue. Considérant que l'ensemble des modalités prévues à l'article 13 b) peuvent demander que plus de temps soit consacré à cette période, M. Dumont suggère qu'au cours de l'année qui vient, le Comité de l'ordre du jour examine attentivement de quelle manière l'exercice des modifications apportées sera articulé dans la pratique, et de vérifier s'il y aura lieu de reformuler cet article.

Le président des délibérations comprend que l'intervention présentée porte sur des éléments qui feraient l'objet d'une autre étude par le Comité de l'ordre du jour.

Sur l'application des articles 13 b) i) et ii), M. Vincent Ranger suggère que le Comité de l'ordre du jour vérifie si une décision pourra être prise avant la fin du trimestre d'hiver en regard du maintien de l'application des modalités énoncées à ces articles.

Le vote n'étant pas demandé, le rapport du Comité des règlements est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée remercie le président du Comité pour sa présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le rapport du Comité des règlements sur la mise en forme juridique des modifications au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* en regard des décisions de l'Assemblée sur son mode de fonctionnement, conformément au document A-21/497^e/689.

L'Assemblée suspend ses travaux pour la période du midi; la séance reprendra à 13 heures 15.

Avant de reprendre la séance, au retour de la pause du midi, M. Vincent Ranger signale que l'utilisation de vaisselle jetable lors des repas de l'Assemblée apparaît inappropriée en regard des préoccupations de l'Université sur le développement durable. M. Ranger mentionne qu'il avait signalé à la secrétaire générale que la FAÉCUM rendait disponible de la vaisselle réutilisable pour ce genre d'événement; il déplore que l'on n'ait pas donné suite à cette suggestion.

AU-497-10

COMITÉ DE LA RECHERCHE

AU-497-10

- Rapport sur l'impact du programme de Chaires de recherche du Canada

A-21/497^e/690

Le président des délibérations invite la présidente du Comité de la recherche à faire rapport. Mme Joëlle Margot présente le rapport du Comité de la recherche sur l'impact du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC en se reportant au document A-21/497^e/690, dont les membres ont reçu copie. Notamment, le rapport identifie des points pouvant donner matière à une étude quantitative ou qualitative, soit : les modalités d'attribution des chaires CRC; l'impact sur la formation de personnel hautement qualifié; l'impact sur la qualité de la recherche; l'impact sur les unités; l'impact sur le développement de l'Université; l'impact sur les salaires (pages 1, 2). Le travail du Comité a également comporté des consultations, dont la consultation du Bureau de recherche institutionnelle—BRI, en vue de recueillir des données quantitatives, et la consultation des directions facultaires (pages 2 à 4). En regard des résultats des études quantitatives et qualitatives, le Comité a

présenté des observations d'ordre général (page 5), ainsi que des observations sur les sujets spécifiques suivants : les modalités d'attribution des chaires CRC; l'impact sur la formation de personnel hautement qualifié; l'impact sur la qualité de la recherche; l'impact sur les unités et sur le développement de l'Université (pages 5 à 7). Au terme de son étude, le Comité a identifié les pistes de réflexion suivantes : la gestion de l'attribution et du renouvellement des chaires CRC; l'évaluation des retombées scientifiques et académiques des chaires CRC; les montages financiers associés aux chaires CRC; l'arrimage entre les chaires CRC et les axes stratégiques de développement; l'élaboration d'une base de données centralisée (pages 7, 8). Le rapport comporte des annexes sur la synthèse des objectifs et bénéfices du programme de chaires CRC (annexe 1, pages 9, 10), sur des données préparées par la BRI, relatives à la comparaison des détenteurs de chaires avec les autres professeurs réguliers de 2001-2002 à 2005-2006 (annexe 2, pages 11 à 18), et sur des statistiques issues du site des Chaires de recherche du Canada (annexe 3, page 19).

Au terme de la présentation de Mme Margot, le président des délibérations précise que le rapport du Comité de la recherche est déposé à l'Assemblée pour information et discussion. Il suggère de procéder de la même manière que lors d'une période de discussion générale : les membres pourront intervenir une fois, et une deuxième fois lorsque le premier tour de parole aura été complété.

M. Louis Dumont signale que le rapport présenté constitue un document substantiel sur les impacts du programme de Chaires de recherche du Canada à l'Université. M. Dumont souhaite intervenir sur trois points : 1. le niveau de féminisation des chaires CRC; 2. la charge différenciée entre les professeurs et les détenteurs de chaires; 3. les niveaux de subvention. Sur le premier point, M. Dumont remarque que le niveau de féminisation des titulaires de chaires à l'Université apparaît moins élevé que celui mentionné dans les données provenant du programme CRC. M. Dumont ne partage pas l'avis de la présidente du Comité de la recherche sur le fait que le nombre limité de femmes titulaires de chaires serait lié au fait que les chaires sont attribuées dans des domaines où les femmes sont moins présentes. M. Dumont rappelle qu'à la suite d'une plainte déposée à la Commission des droits de la personne, une entente avait été définie afin que des moyens de sensibilisation soient appliqués. Le secrétariat du programme de CRC a par ailleurs que le nombre de femmes titulaires de chaires avait peu augmenté. M. Dumont a déjà demandé si l'Université avait commencé des démarches pour la mise en place d'une politique de valorisation en vue d'une meilleure représentation des femmes parmi les titulaires de chaires; il avait alors été indiqué que des démarches avaient été engagées. M. Dumont s'informe de l'évolution de ce dossier. Il souligne l'importance que des mesures soient définies en ce sens.

Mme Margot précise que son commentaire voulait référer à une explication potentielle. Elle mentionne que l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes titulaires de chaires est apparu à la consultation des données obtenues. Mme Margot signale l'intérêt qu'il y aurait d'examiner davantage cette problématique, dans la mesure où un mandat serait précisé en ce sens. Par ailleurs, Mme Margot explique que certains des aspects mentionnés par M. Dumont ne figuraient pas dans le mandat confié au Comité de la recherche, et que certains sujets se rattachent davantage au mandat d'autres comités de l'Assemblée, notamment le Comité du statut du corps professoral.

Le vice-recteur-Recherche précise qu'à l'Université, une proportion de l'ordre de 50 % des chaires constitue un facteur de rétention important. Près de la moitié des chaires attribuées sont de niveau 1 (*senior*), et on a réalisé que dans cette catégorie, le nombre de femmes reste peu élevé; ce phénomène a été observé dans d'autres universités. Par ailleurs, les données relatives aux chaires de niveau 2 (*junior*) diffèrent; cette situation est observable dans les données des tableaux annexés au rapport. Sur les démarches de sensibilisation effectuées, le vice-recteur mentionne que lorsqu'il était doyen de la Faculté des arts et des sciences, cette Faculté a développé des modalités proactives afin de recruter des femmes en regard du programme CRC. Des offres de recrutement ont également été faites à l'externe. Le vice-recteur signale l'importance de maintenir cette approche proactive, et de rester vigilant en regard de cette problématique dans le cadre du renouvellement prochain des chaires. Pour information, le vice-recteur signale que dans le cadre d'une conférence téléphonique tenue à la fin de l'année 2007, le Secrétariat du programme CRC a également observé des difficultés dans le recrutement de femmes titulaires de chaires.

M. Maxime Desmarais-Tremblay s'inquiète également de la sous-représentation des femmes parmi les titulaires de chaires CRC. Il convient de l'hypothèse qui a été soulevée en lien avec la représentativité des femmes selon les secteurs disciplinaires. Il observe par ailleurs que cette sous-représentation qui apparaît plus marquée dans certains secteurs, par exemple, en sciences de la santé, exercera éventuellement des répercussions sur d'autres secteurs, par exemple, les sciences sociales. M. Desmarais-Tremblay signale qu'il appuierait une proposition qui indiquerait de confier un mandat au Comité de la recherche sur cette problématique.

Mme Claire Durand observe que sur un nombre de 10 femmes détentrices de chaires, 5 proviennent des sciences sociales et humaines, une provient des sciences appliquées et 4 proviennent des sciences de la santé. Mme Durand mentionne que l'on peut constater qu'il existe des moyens pouvant favoriser un meilleur équilibre hommes-femmes, comme le montrent les données relatives aux sciences sociales et humaines. De même, les données relatives aux charges d'enseignement dans ce secteur montrent peu de différences entre les hommes et les femmes. Il y aurait lieu d'identifier les moyens à appliquer aux secteurs problématiques –dont les sciences pures et les sciences appliquées.

Se reportant aux pages 2, 3, 5 et 7 du rapport, Mme Michèle Brochu remarque que les postes de titulaires de chaires se posent en compétition avec des postes de chercheurs. Mme Brochu se dit étonnée que les données du BRI ne comportent pas de données comparatives entre les impacts liés aux chercheurs et ceux liés aux titulaires de chaires. Mme Brochu signale qu'il y aurait lieu d'adapter en conséquence les données du BRI, de manière à rendre compte de la teneur de la contribution des chercheurs.

Mme Margot convient de la suggestion présentée, mais précise que le Comité ne disposait pas de données comparables; il conviendra de vérifier cette question auprès du BRI.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise que le BRI ne peut traiter que des informations dont il dispose. Il reviendrait aux Départements et Facultés d'effectuer le relevé des données relatives aux chercheurs et à leurs apports en enseignement.

Mme Brochu comprend qu'il revient aux Départements et Facultés de faire connaître les apports des chercheurs qui y sont rattachés.

M. Samir Saul présente une question sur la piste de réflexion liée à la gestion de l'attribution et du renouvellement des chaires CRC, en regard de laquelle on mentionne que « de manière générale, les professeurs ont eu et conservent le sentiment que le processus de nomination des titulaires de chaires de recherche du Canada leur a échappé et que les assemblées départementales ont été placées devant le fait accompli. Ces pratiques sont certainement à l'origine d'un malaise assez persistant que la direction de l'Université devrait maintenant s'employer à corriger » (page 7). M. Saul s'informe de la disponibilité de données ou des statistiques institutionnelles sur le nombre de chaires, internes et externes, qui ont été attribuées sans avoir reçu préalablement l'approbation des assemblées départementales, et sur le nombre de chaires, internes et externes, qui ont été attribuées avec l'approbation des assemblées départementales.

Mme Margot mentionne que le Comité n'a pas disposé de ces données, et ne peut confirmer que de telles données existent. Elle précise que la production de ces données pourrait s'avérer complexe; par ailleurs, elle signale la possibilité de consulter l'historique de l'attribution des chaires.

M. Saul comprend que ces informations seraient disponibles auprès des directions de Départements ou de Facultés, et que des statistiques pourraient être établies à partir des données recueillies.

Le vice-recteur-Recherche convient qu'une telle démarche pourrait être réalisée. Par ailleurs, le vice-recteur ne peut assurer que les données seront disponibles pour toutes les chaires. Il reste possible d'effectuer les vérifications nécessaires.

M. Michel Seymour intervient à titre de membre du Comité de la recherche. Il rappelle que lors de sa séance tenue le 19 mars 2007, l'Assemblée avait adopté une proposition indiquant la présentation d'un rapport sur l'accentuation des initiatives données aux assemblées départementales et facultaires en regard du processus d'attribution des chaires CRC, selon les termes du rapport déposé par le Comité du statut du corps professoral-CSCP en date du 10 décembre 2005. S'adressant au *provost*, M. Seymour s'informe des raisons pour lesquelles le Comité de la recherche n'a pu prendre connaissance du rapport mentionné, et, éventuellement, l'incorporer à son rapport sur les chaires. M. Seymour mentionne que la consultation de ce rapport aurait été utile à la réflexion du Comité de la recherche. Il s'informe des composantes que l'on prévoit intégrer à ce rapport, et s'il sera transmis au Comité de la recherche.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques convient de la résolution qui a été adoptée et de l'importance du suivi qui y sera apporté. Il prend note de la suggestion d'arrimer ce rapport avec les travaux du Comité de la recherche. Le *provost* apporte des précisions sur les démarches commencées à ce jour. Il mentionne qu'un repérage a été effectué sur les pratiques des universités membres du G 13 en regard des processus de consultation des unités prévus dans le cadre de l'attribution de chaires. Le *provost* précise que l'on a constaté qu'aucune de ces universités n'a défini une politique précise en regard de ces processus. Parmi les mesures envisagées, le *provost* mentionne que l'on prévoit que l'attribution ou le renouvellement de chaires sera effectué en fonction des choix stratégiques identifiés par les unités; ces choix pourront être discutés dans le cadre des instances existantes. Le *provost* signale que les modalités envisagées visent à rationaliser les processus existants.

M. Gilles Lavigne intervient également à titre de membre du Comité de la recherche. Il rappelle que le *provost* a déjà mentionné que dans la première année du programme CRC, le processus d'attribution a été appliqué de manière précipitée; dans ce contexte, certains aspects n'ont pu être pris en compte. M. Lavigne signale par ailleurs qu'à cette étape du programme, il comprend que les démarches porteront essentiellement sur des renouvellements, ou seront abordées en fonction de nouveaux concours.

Le vice-recteur-Recherche explique que l'Université a perdu un certain nombre de chaires, car certaines ont été déclarées non éligibles. Il mentionne qu'effectivement, le programme CRC en est à l'étape des renouvellements. Actuellement, l'Université examine les dossiers en fonction des indicateurs de performance. Selon le cas, des chaires éligibles à un renouvellement pourraient être utilisées pour des recrutements externes, notamment dans la mesure où la capacité de remplacements à l'interne demeure limitée. La responsabilité de l'attribution des chaires internes relève du *provost*. Par ailleurs, les chaires renouvelées ne seront pas nécessairement attribuées à l'unité qui les abritait jusqu'au moment de leur renouvellement. Le vice-recteur précise que l'université travaille actuellement à préciser ces règles d'attribution.

L'Assemblée a complété un premier tour de parole.

M. Louis Dumont présente une question sur la charge d'enseignement. Se reportant aux données de la page 18 du Rapport, M. Dumont observe que les données portant sur le total de la charge d'enseignement moyenne présentent une différence importante entre les années allant de 2001-2002 à 2005-2006. En regard de ces données, M. Dumont constate, pour les détenteurs de chaire, une réduction des enseignements collectifs et des enseignements *tutoring*, alors que pour les autres professeurs, on observe une augmentation des enseignements collectifs, donc une augmentation de la charge. M. Dumont signale que ce rapport comparatif se présente également pour différents secteurs, dont les sciences pures appliquées (page 17), les sciences humaines et sociales (page 16), ou en médecine (page 15). M. Dumont considère que la conclusion du Comité –selon laquelle la charge globale d'enseignement des détenteurs de chaires reste voisine de celle des autres professeurs réguliers, et indiquant que les détenteurs de chaires prodiguent moins d'enseignement collectif mais davantage d'encadrement (*tutoring*)– n'apparaît vérifiable que partiellement. M. Dumont considère qu'au fil des années, le titulaire de chaire devrait donner plus d'enseignements collectifs. Il s'inquiète que la portion de la charge d'enseignement des titulaires ne diminue au cours des ans.

Mme Margot mentionne qu'elle n'a pas la même lecture des données. Elle précise que les chiffres avancés dans le rapport du Comité portent sur le total à l'Université. Bien que l'on

observe que la charge d'encadrement (*tutoring*) apparaît plus élevée chez les titulaires de chaire et que les charges d'enseignement de premier cycle restent plus élevées pour les professeurs réguliers, Mme Margot signale qu'au total, la charge annuelle d'un titulaire de chaire correspond à 13 crédits et celle d'un professeur régulier correspond à 13,9; cette différence ne lui apparaît pas significative.

Le vice-recteur–Recherche indique que les chiffres mentionnés par M. Dumont devraient être revus à la lumière du nombre total de chaires qui ont été attribuées et en fonction d'une analyse plus fine. Le vice-recteur mentionne de confier à Mme Claire Durand le travail d'analyse sur les chaires détenues à l'heure actuelle par l'Université; une telle approche apparaîtrait plus appropriée que celle d'une analyse globale.

Mme Claire Durand observe que la question des iniquités entre les titulaires de chaires et les professeurs réguliers va demeurer tant que cette question n'aura pas été examinée de manière approfondie. Mme Durand indique qu'un autre aspect qui doit être considéré en regard des chaires est lié au recrutement; par exemple, on a évoqué le recrutement à l'externe, et le recrutement de femmes. Mme Durand constate que bien que des objectifs aient été définis en ces matières, on ne semble pas réussir à les rencontrer. Cette situation vient accentuer le sentiment d'iniquité qui a été observé.

M. Samir Saul présente une question relative aux données des pages 15 à 18. Il observe qu'au total, pour l'ensemble des années mentionnées, les données montrent que les titulaires de chaires effectuent davantage d'encadrement que d'enseignements collectifs, et que les professeurs réguliers effectuent davantage d'enseignements collectifs que d'encadrement. M. Saul constate que deux profils de professeurs se dégagent de ces statistiques. M. Saul demande si le Comité a examiné cette problématique qui apparaît inhérente à l'établissement de chaires CRC. M. Saul considère qu'il serait souhaitable que le Comité étudie cette question.

Mme Margot mentionne que le Comité a fait ce constat, mais précise qu'il ne relève pas de son mandat de déterminer si un professeur apparaît mieux loti du fait qu'il est détenteur d'une chaire. Mme Margot souligne qu'en l'absence des données présentées, on n'aurait constaté qu'une différence minime entre la situation d'un professeur régulier et d'un titulaire de chaire. Dans le cadre du rapport du Comité, Mme Margot signale que la problématique signalée par M. Saul reste de l'ordre du constat; la pertinence de définir un mandat sur cette question reste à vérifier.

Sur la question soulevée par M. Saul, de même que sur la question qui a été présentée précédemment sur la charge d'enseignement, le vice-recteur–Recherche mentionne que, considérant que l'on dispose maintenant de la liste complète des chaires attribuées, il conviendra d'effectuer une analyse plus fine des données.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remarque qu'il apparaît normal que la charge d'encadrement des titulaires de chaires soit plus élevée. Il ne partage pas l'idée voulant que la charge d'encadrement soit moins lourde que la charge d'enseignement.

M. Saul présente une question complémentaire. Il précise que son intervention ne vise pas à déterminer si l'une ou l'autre catégorie de professeurs remplit une charge d'enseignement plus ou moins élevée. Sa question cherchait principalement à savoir si l'institution reste consciente que l'attribution de chaires CRC entraîne la définition d'un profil de professeur distinct du profil habituel, et s'il y avait lieu de faire examiner cette question par une instance appropriée, dont le Comité du statut du corps professoral.

Mme Margot mentionne que dans le cadre de ses travaux, le Comité de la recherche a remarqué cette situation, mais n'a pas tenu de réflexion sur cette question. Dans le cas où cette question devra faire l'objet d'un suivi, Mme Margot ne précise pas au niveau de quelle instance ce travail devra être réalisé.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient de l'intérêt présenté par la question soulevée par M. Saul. Il précise par ailleurs que dans le contexte d'une université de recherche, différents profils peuvent ressortir. De plus, le *provost* signale que l'évaluation de la

charge d'enseignement et d'encadrement doit être considérée en fonction de l'évolution de la carrière professorale, dans le cadre de laquelle, par exemple, la charge d'encadrement peut augmenter durant un certain nombre d'années, puis diminuer au profit de la charge d'enseignements collectifs.

Mme Anne-Marie Boisvert mentionne que les outils dont on dispose afin de mesurer les écarts entre les charges d'enseignement et les charges d'encadrement apparaissent limités.

M. Gilles Lavigne observe que l'analyse proposée montrera probablement que les titulaires de chaires sont davantage affectés aux enseignements de deuxième et de troisième cycles. Il conviendra de vérifier l'historique des subventions obtenues, dans la mesure où des conditions précises déterminent l'éligibilité aux divers programmes de subvention. M. Lavigne signale par ailleurs que l'on devra rester conscient que l'analyse de ces statistiques fera ressortir la variabilité des données, laquelle se traduira en termes d'écarts. M. Lavigne mentionne que le débat sur cette question devra déterminer les formules que l'on souhaitera appliquer pour l'avenir.

Mme Claire Durand précise qu'en regard d'études statistiques, les termes « échantillons » et « population » ne rendent pas compte des mêmes réalités. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de populations. Mme Durand remarque que le corps professoral de l'Université peut comporter des profils diversifiés. Par exemple, le profil « recherche » peut être souhaité par des professeurs qui n'ont pas, par ailleurs, la possibilité d'être dégrevé pour recherches ou publications. Dans ce contexte, Mme Durand se demande de quelle manière on pourra composer avec le fait que des personnes dont le profil correspond à celui d'un titulaire de chaire ne se verront toutefois pas attribuer une chaire.

M. Louis Dumont mentionne que les données relatives aux subventions montraient une diminution d'une proportion de 10 % pour les titulaires de chaires et une augmentation d'une proportion de 40 % pour les professeurs. Aux concours des organismes gouvernementaux, les résultats relatifs aux professeurs montraient une augmentation d'une proportion de 50 %. M. Dumont observe une disparité entre les discours. Il mentionne qu'à la page 17 du Rapport, les données relatives aux sciences pures et appliquées, la valeur des contrats a chuté selon une proportion de 10 pour 1. M. Dumont demande si cela signifie que les montants relatifs aux chaires comportent une proportion relevant de la . Considérant que de manière générale, la valeur des subventions a augmenté mais que, parallèlement, elle a diminué pour les chaires, M. Dumont s'informe si le Comité dispose des données pouvant expliquer les raisons pour lesquelles les titulaires de chaires présentent une décroissance de leur subvention.

Mme Margot explique que pour les premières années de l'application du programme CRC, les chaires attribuées relevaient principalement du niveau *senior*. Par la suite, et en regard des nouveaux recrutements, le montant de subvention des titulaires ne se trouvait plus à celui du niveau *senior*, d'où la perception que le montant des subventions a chuté. Entre 2002-2003 et la dernière année du programme, des fluctuations ont été observées, en raison de l'irrégularité de l'attribution des subventions dans le programme. Par ailleurs, Mme Margot signale qu'on a effectivement observé une hausse des subventions relatives aux programmes concernant les professeurs qui ne sont pas détenteurs de chaires. Elle précise que l'on doit par ailleurs mesurer les variations liées aux nouveaux recrutements. La même remarque s'applique pour les premières années de l'application du programme dans le cas du secteur des sciences pures et appliquées. Sur le programme FCI, Mme Margot précise que ces subventions —qui portent sur les infrastructures de recherche— ne sont pas incluses dans ces données. Sur la question des montants des subventions et des contrats, Mme Margot mentionne que pour l'année 2001-2002, les montants apparaissent plus élevés en raison du plus grand nombre de titulaires *senior*, alors que par la suite, un plus grand nombre de titulaires relevaient de la catégorie *junior*.

M. Serge Larochelle remarque que la hausse observée des subventions relative aux professeurs réguliers peut également être liée au nombre de professeurs effectivement en poste davantage qu'au nombre de nouveaux recrutements.

Aucune autre intervention n'est présentée.

L'Assemblée remercie la présidente du Comité pour sa présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire reçoit le rapport du Comité de la recherche sur l'impact du programme de Chaires de recherche du Canada, conformément au document A-21/497^e/690.

AU-497-11 RAPPORTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE AU-497-11

AU-497-11.1 Comité de la recherche AU-497-11.1

Le président des délibérations invite la présidente du Comité de la recherche à présenter le rapport d'étape sur les activités de ce Comité.

Mme Joëlle Margot mentionne que le Comité a concentré ses travaux récents sur la préparation du rapport sur les impacts du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC. Elle n'a donc pas d'information à transmettre relativement aux autres dossiers qui seront abordés par la suite.

M. Louis Dumont s'informe du dossier relatif aux axes stratégiques de recherche, qui avait été référé au Comité.

Mme Margot indique qu'en regard des priorités qu'il avait définies pour ses travaux, le Comité avait choisi de compléter le mandat relatif aux impacts du programme CRC. Le Comité abordera par la suite le mandat qui lui a été confié sur la question des axes stratégiques de recherche.

Le président des délibérations remercie la présidente pour son rapport.

AU-497-11.2 Comité du statut du corps professoral AU-497-11.2

Le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral—CSCP à présenter le rapport d'étape sur les activités de ce Comité.

M. Denis Monière mentionne que le CSCP n'a pas tenu de réunion récemment puisqu'aucun mandat spécifique ne lui a été confié par l'Assemblée. M. Monière a par ailleurs identifié quelques sujets sur lesquels le Comité pourrait tenir une réflexion; il prévoit soumettre ces questions aux membres du CSCP.

M. Roger B. Richard rappelle qu'il y a environ trois ans, l'Assemblée avait entériné le rapport du CSCP sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle, par lequel on visait l'engagement de praticiens reconnus en fonction de leur envergure dans leur expertise et dans leur pratique dans des domaines recherchant un apport de haut niveau en matière de formation professionnelle. M. Richard constate que l'on ne semble pas avoir donné suite à l'application de ce statut professoral, et que, dans l'attente de son application, les unités concernées utilisent les statuts de professeur invité ou de professeur associé pour l'engagement des personnes correspondant à ce profil, ou procèdent à leur engagement comme chargés de cours ou chargés de formation pratique. M. Richard signale que le besoin pour ce profil de professeur reste présent. M. Richard s'informe du suivi apporté à ce dossier.

Le président des délibérations invite le président du CSCP à répondre à la question présentée.

M. Monière explique que le CSCP a remis son rapport il y a trois ans, et qu'il n'a plus à gérer ce dossier, sauf pour ce qui concerne la vérification des critères de sélection et de promotion définis par les Facultés qui souhaitent se prévaloir de ce statut. M. Monière signale que lors de la dernière intervention qu'il a présentée sur ce dossier à l'Assemblée, on lui a signifié que dans son état actuel, ce dossier n'avait pas à être traité au niveau du CSCP.

M. Richard demande si des professeurs sont actuellement engagés dans le cadre de ce statut, et si oui, dans quelles Facultés.

Le président des délibérations signale que le sujet abordé à ce point de l'ordre du jour doit se limiter aux rapports d'étapes sur les travaux des comités de l'Assemblée, et qu'il n'y a pas lieu de traiter dans ce cadre de thématiques pouvant être débattues au niveau des comités.

M. Louis Dumont présente un point d'information sur le dossier mentionné. Il précise que le rapport du CSCP sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle a fait l'objet d'une mise en forme juridique. Par la suite, des discussions étaient prévues entre la direction de l'Université et le SGPUM. Cette question sera prise en compte dans le cadre des négociations relatives à la prochaine convention collective. M. Dumont signale que le SGPUM ne cherche pas à empêcher l'application de ce statut, mais que certaines balises doivent être préalablement précisées.

Le président des délibérations remercie le président pour son rapport.

AU-497-11.3 Comité de la planification

AU-497-11.3

Le président des délibérations invite le représentant du Comité de la planification à présenter le rapport d'étape sur les activités de cette instance.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification indique que lors de sa séance tenue le 12 février dernier, le Comité de la planification a reçu le plan de développement de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine. Le *vice-provost* précise qu'à la suite d'une demande du Gouvernement québécois, le rehaussement des cohortes des programmes de sciences de la santé prévoit l'allocation de ressources. Dans ce cadre, le Comité a examiné la planification de ces ressources par l'École et a donné un avis favorable conditionnel à l'obtention du financement par le MELS pour la mise en place d'une clinique d'orthophonie et d'audiologie. Le Comité a également pris connaissance de la répartition géographique et de la distribution interuniversitaire de l'offre de formation dans la région métropolitaine. Le Comité a par ailleurs étudié la composition du Comité de suivi du Livre blanc; les personnes pressenties pour faire partie de ce Comité ont été contactées. La composition de ce Comité a tenu compte de la participation de ses membres à l'Assemblée universitaire et au Comité de la planification, ainsi qu'aux travaux relatifs à la préparation du Livre blanc. Finalement, le *vice-provost* signale que le Comité a reçu le bilan des mémoires présentés en regard de la préparation de la phase B du plan directeur des espaces.

M. Louis Dumont se dit heureux d'apprendre que le Comité s'est penché sur la composition du Comité de suivi du Livre blanc. Il demande si le Comité sera mis sur pied bientôt.

Le *vice-provost* précise qu'en regard de la nature de son mandat, le Comité de suivi du Livre blanc préparera un bilan à la fin de l'année —soit vers les mois de mai et juin; éventuellement, son rapport sera déposé au début de l'automne à l'Assemblée.

Le président des délibérations remercie le *vice-provost* pour son rapport.

AU-497-11.4 Comité du budget de l'Assemblée

AU-497-11.4

Le président des délibérations invite le représentant du Comité du budget de l'Assemblée à présenter le rapport d'étape sur les activités de ce Comité.

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'à la suite de la démission du président du Comité du budget de l'Assemblée, le processus en vue de procéder à son remplacement sera engagé prochainement. Le vice-recteur précise qu'une réunion du Comité est prévue le 24 avril prochain, en vue de la poursuite de ses travaux. Notamment, le Comité examinera les modalités selon lesquelles il donnera suite au mandat confié par l'Assemblée sur les impacts de la nouvelle formule budgétaire. Le vice-recteur précise que lors de ses séances tenues précédemment, le Comité a procédé à la préparation de ses rapports relativement, d'une part, aux États financiers au 31 janvier 2008 et, d'autre part, au budget 2008-2009.

Le président des délibérations remercie le vice-recteur pour son rapport.

AU-497-12 RAPPORTS D'AUTRES COMITÉS

AU-497-12

AU-497-12.1 Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice

AU-497-12.1

Le président des délibérations invite le recteur à faire rapport.

Le recteur fait état d'une lettre que lui a transmise le président du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, l'informant du déroulement des travaux du Comité et de leur échéance prévue. À ce jour, le Comité a tenu onze réunions. Depuis ses deux dernières rencontres, le Comité travaille sur un projet de rapport qu'il compte finaliser au cours des deux prochaines séances; la dernière séance est prévue le 11 juin 2008. Selon le calendrier ainsi établi, le Comité envisage de présenter son rapport à l'Assemblée au cours de l'automne 2008.

Le président des délibérations remercie le recteur pour son rapport.

AU-497-12.2 Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables

AU-497-12.2

Le président des délibérations invite le président du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables à présenter son rapport.

M. Jean McNeil présente son rapport sur les activités du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables comme suit.

Depuis l'automne 2007, le Comité s'est donné pour objectif d'actualiser son mandat et sa composition, compte tenu de l'appropriation des valeurs de responsabilité sociale par la Direction des finances (division approvisionnements), la Direction de la gestion des placements et le Régime de retraite de l'Université à la suite des travaux du Comité de décembre 2003 à avril 2006. Comme le Comité relève du Comité exécutif, les modifications souhaitées de sa composition et de son mandat seront soumises au Comité exécutif pour approbation.

En regard de sa composition, il est proposé que le Comité soit désormais formé de membres représentant les diverses composantes de la communauté universitaire, auxquels se joindraient le vice-recteur exécutif, la présidente du Comité consultatif sur l'environnement et un président. Lors de sa 22^e réunion tenue le 16 novembre 2007, le Comité a obtenu le consentement explicite et unanime des membres exclus en vertu de cette nouvelle composition;

le Comité les remercie chaleureusement pour leur contribution. Depuis, le Comité reconstitué a tenu trois réunions qui ont porté essentiellement sur la redéfinition du mandat du Comité et sur un plan d'action pour le mettre en œuvre.

Relativement à la redéfinition du mandat du Comité, M. McNeil explique que, compte tenu que le Régime de retraite, la Direction de la gestion des placements et la Division des approvisionnements de la Direction des finances intègrent désormais dans leurs activités les préoccupations relatives au respect des valeurs de responsabilité sociale, le Comité est d'avis que sa mission devrait maintenant être davantage orientée vers la promotion des valeurs de responsabilité sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université, en concertation avec les diverses composantes de la communauté universitaire. Cette réorientation inclut la poursuite du dialogue qui s'est construit avec la Division des approvisionnements, la Direction de la gestion des placements et le Régime de retraite. La proposition de mandat renouvelé est la suivante :

1. réfléchir aux valeurs de la communauté universitaire à l'égard des droits de la personne, du développement social et de l'environnement et proposer aux instances universitaires une politique de responsabilité sociale qui respecte et promeut ces valeurs;
2. promouvoir les placements socialement responsables auprès des instances appropriées de l'Université et du RRUM et échanger avec elles sur les pistes d'action à privilégier;
3. promouvoir les achats socialement responsables auprès des instances appropriées de l'Université ou de ses mandataires et échanger avec eux sur les enjeux spécifiques à cet égard et sur les pistes d'action à privilégier;
4. en concertation avec les associations ou regroupements des campus de l'Université et de ses écoles affiliées, favoriser les achats et les placements socialement responsables par les membres de la communauté universitaire et la population en général.

En lien avec la redéfinition de son mandat, le plan d'action envisagé pour le Comité s'articule sous la forme de mandats confiés à quatre sous-comités. Le Sous-comité politique sera mandaté pour la rédaction d'une politique universitaire de responsabilité sociale. Le Sous-comité achats responsables verra à faire le point sur les résultats de l'introduction, dans la politique d'approvisionnement de l'Université, des critères relatifs à la responsabilité sociale dans le choix des fournisseurs; à étudier les activités d'approvisionnement qui ne sont pas régies par la politique d'approvisionnement (par exemple : services professionnels divers sous la responsabilité de la Direction des immeubles, CEPsum, services auxiliaires). Le Sous-comité placements responsables effectuera le suivi des développements en matière de placements socialement responsables et élaborera une position quant aux pistes à privilégier. Le Sous-comité promotion s'occupera de développer les rapports avec les diverses associations ou regroupements du campus, et de développer un site internet qui permette la mise à jour régulière d'informations ainsi que l'échange d'idées et d'expériences.

M. Denis Monière mentionne que la reformulation du mandat du Comité présente des valeurs qui apparaissent intégrées par les fournisseurs. M. Monière s'informe de quelle façon on effectue la vérification et le contrôle de l'application des valeurs identifiées.

M. McNeil explique que ces démarches sont effectuées par les décideurs, dans le cadre de la prise de décisions qui tiennent compte des valeurs de responsabilité sociale. Ces démarches sont également situées dans la perspective d'améliorer le rendement et la qualité des décisions prises, et de manière à ce que l'acquisition de ces valeurs apparaisse bénéfique en termes de valeurs et placements. M. McNeil précise par ailleurs que les membres sont informés des activités des entreprises concernées ainsi que des démarches de vérifications sur ces éléments.

Le président des délibérations remercie le président pour son rapport.

Le président des délibérations invite la présidente du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement à présenter le rapport d'étape sur les travaux de ce groupe de travail.

La vice-rectrice adjointe aux études, Mme Hélène David, présente le rapport d'étape sur les activités du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement—GEE depuis janvier 2007, consigné au document A-21/497^e/691 auquel reporte sa présentation, et qui a été transmis aux membres.

M. Francis Lagacé remercie la vice-rectrice adjointe pour sa présentation. Il souhaite signaler qu'il y aurait lieu de rappeler aux personnes responsables de la transcription des commentaires transmis aux professeurs que la politique définie en matière d'évaluation des enseignements indique de ne pas transmettre les commentaires qui apparaissent inutiles ou discriminatoires. M. Lagacé mentionne qu'il est arrivé que de tels commentaires aient été transmis à des professeurs ou chargés de cours.

La vice-rectrice adjointe prend note de l'information transmise et avisera du suivi à y apporter. Elle précise par ailleurs que les commentaires écrits apparaissent rarement négatifs. Selon les balises qui ont été définies, les commentaires écrits sont généralement transmis aux professeurs et chargés de cours dans la mesure où ils sont jugés positifs. La vice-rectrice demande d'excuser les quelques cas de commentaires non appropriés qui auraient pu être transmis.

Sur la production des rapports agglomérés, M. Roger B. Richard demande s'il est prévu que l'ensemble des résultats relatifs à un Département soit publié et à quel endroit.

La vice-rectrice adjointe explique que les rapports agglomérés sont de deux ordres, l'un correspondant au rapport reçu par le professeur —par exemple dans le cas de l'attribution d'un prix d'enseignement—, et l'autre correspondant au rapport d'ensemble sur la qualité des enseignements des programmes. La vice-rectrice adjointe ne prévoit pas la publication de ces rapports, sauf dans le cadre du processus d'évaluation des programmes. Pour le moment, le BEEPE ne diffuse pas ces informations.

M. Milton Campos se dit inquiet en regard de certains éléments du rapport. Par exemple, il reçoit mal la modalité voulant que des personnes soient désignées pour déterminer lesquels des commentaires écrits par les étudiants doivent être transmis ou non aux professeurs. M. Campos indique que le moyen le plus simple de résoudre ce problème serait que les étudiants signent le formulaire d'évaluation et endossent la responsabilité de leurs propos. M. Campos compare la modalité qu'il propose à celle voulant que les professeurs signent les évaluations qu'ils produisent dans le cadre de leurs cours. M. Campos mentionne que d'un point de vue éthique, le fait de produire une évaluation sans la signer reste comparable avec le fait de diffuser des commentaires de manière anonyme sur Internet. M. Campos signale que dans le cadre du processus d'évaluation, il importerait que les personnes assument la responsabilité de leurs commentaires écrits. Sur la composition du GEE, M. Campos se dit préoccupé par le caractère homogène de cette composition, et par son mode de fonctionnement autonome.

La vice-rectrice adjointe répond à M. Campos en se référant aux rapports produits de 2001 à 2003, ainsi que sur les rapports présentés à l'Assemblée universitaire sur le groupe de suivi en évaluation de l'enseignement. Elle mentionne que chacune des étapes de la procédure d'évaluation ont été traitées, discutées et adoptées par l'Assemblée. Tout en recevant le commentaire présenté par M. Campos, la vice-rectrice adjointe indique qu'il ne paraîtrait pas approprié de moduler ce processus. Sur la composition du GEE, la vice-rectrice adjointe mentionne que les modalités de la nomination des membres n'ont pas été précisées formellement; si l'Assemblée souhaite préciser ces modalités, elle ne s'y opposerait pas. La vice-rectrice adjointe précise par ailleurs que les rapports préparés sur les activités du GEE visent à en assurer la transparence.

Le président des délibérations rappelle que le sujet de ce point de l'ordre du jour est de recevoir les rapports sur les travaux des comités; il n'y a pas lieu d'engager à ce point des débats sur les politiques universitaires.

M. Campos remercie la vice-rectrice adjointe pour la réponse apportée, et lui demande de transmettre au GEE les commentaires qu'il a présentés.

Se reportant aux données présentées aux pages 1 et 2 du rapport, M. Samir Saul s'informe des outils d'évaluation qui ont été utilisés pour l'évaluation de l'enseignement aux études supérieures à la suite de la levée du moratoire en septembre 2007, et si ces outils ont été sanctionnés par le GEE.

La vice-rectrice adjointe présente une réponse comportant plusieurs éléments qui ont été appliqués depuis 2006. Notamment, elle signale que des modalités et outils d'évaluation de l'enseignement aux études supérieures ont été discutés dans le cadre d'une table tripartite, incluant la FESP. La vice-rectrice adjointe souligne que la demande de définir des modalités et outils d'évaluation aux cycles supérieurs a été confirmée. Elle signale qu'en regard des démarches effectuées, des outils d'évaluation ont été définis par le BEEPE. Par ailleurs, les instances concernées par cette question —dont le GEE, le BEEPE et la table tripartite—assurent un suivi vigilant de ce dossier.

M. Louis Dumont observe que plusieurs structures semblent concernées par le développement des modalités d'évaluation des enseignements, et pour lesquelles le statut semble imprécis. Par exemple, il mentionne que la table tripartite est rattachée à la FESP, alors que le BEEPE présente une structure hybride. Par ailleurs, M. Dumont présente une réserve sur le fait que le moratoire levé en 2007 concerne les études supérieures. Il estime qu'en cette matière, il conviendrait de confier ce travail essentiellement à la table tripartite, à laquelle siège un représentant du BEEPE. Dans cette perspective, M. Dumont estime que le travail du GEE ne devrait pas porter sur tous les aspects de l'évaluation des enseignements. M. Dumont présente un autre point sur le fait que, bien que le rapport du GEE signale que les professeurs apparaissent à l'aise avec le processus d'évaluation, certaines unités ont exprimé des réserves. M. Dumont souhaite présenter un dernier point sur la politique adoptée par l'Assemblée.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente un point d'ordre, sur le fait que les interventions de M. Dumont ne se posent pas en lien avec le rapport présenté.

M. Dumont indique qu'il transmettra à la vice-rectrice adjointe ses commentaires sur l'opportunité de revoir les mécanismes définis pour l'évaluation des enseignements.

Le président des délibérations convient de recevoir le commentaire présenté, mais invite les membres à respecter le cadre de présentation prévu pour ce point de l'ordre du jour.

Relativement à des commentaires présentés par M. Dumont, la vice-rectrice adjointe demande qu'on lui transmette les informations relatives à des unités qui auraient présenté des réserves en regard du processus d'évaluation, considérant les ressources et les outils sophistiqués qui sont mis en œuvre dans ce processus, ainsi que les consultations et suivis effectués. Sur le statut du BEEPE, la vice-rectrice adjointe indique que ce Bureau constitue une entité autonome dont le rôle en regard de l'évaluation des enseignements et des programmes a été clairement défini, d'autant qu'il reste concerné par les travaux de la table tripartite. Elle ajoute qu'il en est de même pour le mandat du GEE.

Mme Claire Durand s'informe des coûts relatifs à la transcription des commentaires écrits. Elle mentionne la possibilité d'envisager le développement de modalités informatisées. Mme Durand signale, par un exemple concernant le Département de sociologie, que les modalités d'évaluation des enseignements au premier cycle semblent également adaptées pour l'évaluation des enseignements aux cycles supérieurs, à l'exception de la partie concernant les commentaires écrits, qui apparaissait inutile; ce travail a été effectué en collaboration des étudiants aux études supérieures du Département.

Le président des délibérations retient l'intérêt de la suggestion présentée, mais indique qu'il n'y a pas lieu ici de tenir un débat sur cette question.

La vice-rectrice adjointe remercie Mme Durand pour les avis présentés. Elle précise que la modalité de l'évaluation en ligne a été considérée et fait actuellement l'objet de réflexions et de vérifications. Plusieurs enjeux doivent être considérés, dont la confidentialité. La vice-rectrice adjointe souligne la collaboration importante de la FAÉCUM dans l'étude de ces processus.

M. Saul s'informe des démarches relatives aux modalités d'évaluation aux cycles supérieurs.

La vice-rectrice adjointe donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études supérieures. Celle-ci rend compte des démarches poursuivies depuis l'automne 2007, au moment où on a défini le nouveau statut de la FESP. Notamment, des unités ont été consultées sur le développement de nouveaux outils, et des données ont été établies, en collaboration avec le BEEPE, sur les modalités appliquées par des unités.

Le président des délibérations remercie la vice-rectrice adjointe pour son rapport.

AU-497-12.4 Comité permanent de la politique linguistique

AU-497-12.4

Le président des délibérations invite le président du Comité permanent de la politique linguistique à présenter le rapport d'étape sur les activités de ce Comité.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier, présente les activités menées par le Comité permanent de la politique linguistique au cours des deux dernières années. Principalement, un sondage a été complété auprès de certaines unités, sur les préoccupations relatives à l'application de la politique linguistique au niveau de l'unité. Dans le cadre de ce sondage, on a constaté que des problématiques restaient à solutionner, et que les modalités prévues à cet effet par la politique étaient peu connues. Le Comité a ainsi défini des démarches afin d'accentuer la visibilité de la politique (affiches, adresse courriel, site web, etc.); M. Laurier souligne la collaboration des associations étudiantes dans cette campagne de sensibilisation. Par ailleurs, M. Laurier mentionne qu'au cours des démarches effectuées auprès des unités, le Comité a identifié certaines unités auprès desquelles il sera indiqué d'intervenir en regard de problématiques spécifiques. Pour ses travaux prochains, le Comité prévoit la préparation d'un bilan qui donnera lieu à un rapport écrit, ainsi qu'à la mise à jour du plan d'action.

Mme Claire Durand souhaite porter à l'attention du Comité que la nouvelle version d'un logiciel utilisé pour la gestion des dossiers étudiants présente plusieurs commandes indiquées en langue anglaise. Mme Durand signale un élément de la politique qui lui apparaît contradictoire, en ce qu'on préconise la qualité du français, mais que, par ailleurs, on souhaite recevoir des étudiants étrangers. Mme Durand s'interroge sur la pertinence qu'il y aurait de définir une politique relative au français comme langue seconde.

M. Laurier prend note de la première remarque présentée par Mme Durand. Sur la deuxième remarque, M. Laurier précise que ces aspects concernent la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*.

Le président des délibérations remercie le président pour son rapport.

Au terme de l'étude de ce point, et sur la proposition du vice-recteur exécutif, l'Assemblée convient d'une motion de remerciements à l'endroit des membres nommés des différents comités de l'Assemblée et des comités lui ayant fait rapport.

AU-497-13 PROCHAINE SÉANCE

AU-497-13

La prochaine séance aura lieu le 26 mai 2008, à 14 heures.

AU-497-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-497-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté le 26 mai 2008 – Délibération AU-498-2.3

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier